

2-3

DE LA
RÉGÉNÉRATION

DE

L'ESPÈCE CHEVALINE EN FRANCE ;

PAR LE MARQUIS DE DRÉE,
MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
ET MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS DE SCIENCES ET D'AGRICULTURE
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

SAUMUR
BIBLIOTHÈQUE
EAABC

PARIS,
MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE), LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, N°. 7.
1830.

DE LA
RÉGÉNÉRATION

DE

L'ESPÈCE CHEVALINE EN FRANCE ;

PAR LE MARQUIS DE DRÉE,
MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
ET MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS DE SCIENCES ET D'AGRICULTURE
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

— 000 —
SAUMUR
BIBLIOTHÈQUE
EAABC

PARIS,
MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE), LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, N^o. 7.

1850.

Cet ouvrage devait paraître en mars 1830, lors de la prorogation des
Chambres.

Introduction.

Appelé, dès mon jeune âge, à prendre part à l'administration des pays d'États, la Bourgogne et le Mâconnais ; nommé membre de l'Administration provinciale du Beaujolais ; observateur calme des divers systèmes administratifs qui se sont succédé pendant la révolution ; enfin, membre du conseil général de Saône-et-Loire depuis sa création, mes goûts, comme ce genre de fonctions, ont toujours dirigé mes études sur toutes les branches de la haute administration. A la vérité, je n'ai pas exercé longtemps ; mais mes fonctions, en me rendant l'observateur, le contrôleur des actes administratifs, ont formé en moi l'esprit de l'administration. Constamment occupé d'en saisir les principes, les vues, rien ne m'a échappé des variantes que ces Administrations ont successivement éprouvées, et cette continuelle étude m'a pleinement convaincu que, dans tous les cas, elles ne pouvaient avoir d'autres bases que l'intérêt national, la vérité, l'impartiale justice, la franche loyauté, l'énergie, l'ordre et l'économie.

Cependant, je dois le dire, en examinant nos grandes Administrations dans leur objet, leur direction et leur marche, j'en ai peu trouvé dans lesquelles les principes que je viens de citer soient ressortis brillans de toute la pureté de leur éclat, et cet examen m'a conduit à une autre remarque coïncidente, c'est que leurs effets et leurs résultats devenaient moins favorables, en raison de ce qu'elles s'étaient éloignées de ces vrais principes : le système outrageant des places pour les hommes a trop prévalu sur celui des hommes pour les places, pour que les Administrations aient pu atteindre le but de leur institution.

C'est surtout lorsque, par le sentiment du besoin d'une industrie applicable à mon département, j'ai porté mes regards sur la situation de l'espèce chevaline en France, et sur les résultats produits par

l'Administration des haras, que j'ai été frappé de l'état de dégénération de nos classes de chevaux, et de la pénurie qui nous rend tributaires de l'étranger, que j'ai été frappé en voyant cette situation déplorable se perpétuer depuis la restauration sans une amélioration notable, au sein de la paix, dans un temps où toutes les branches d'industrie se sont élevées rapidement à la prospérité et à l'époque où la restauration de l'espèce chevaline était confiée à une Administration bien dotée, créée ad hoc, pour ce seul objet.

De quelle sensation pénible ne devais-je pas être pénétré en envisageant cette stagnation inconcevable dans une industrie aussi précieuse pour tous les intérêts de la France ? C'est par l'inspiration de ce sentiment, que je me suis livré à ce travail, pour la régénération de nos chevaux, dans l'espoir qu'il pourrait être utile. Mon investigation n'a eu d'autre objet que la connaissance de la vérité ; mes combinaisons se sont étendues à tous les moyens que j'ai crus propres à opérer cette régénération, et les pensées que je soumets aux hommes éclairés sont celles d'un Français qui, ami dévoué de sa patrie, n'a jamais eu d'autre ambition que la prospérité et la gloire de la France.

De toutes les parties de la France la voix de la critique s'est élevée contre l'Administration des haras, cette même voix s'est fait entendre plusieurs fois à la Tribune dans les deux Chambres, et cette critique se retrouve encore dans les écrits d'hommes aussi éclairés qu'amis de leur pays.

L'ensemble des reproches se dirige, en général, sur la médiocrité de la somme employée chaque année pour l'achat des étalons, comparée avec le montant de la dotation annuelle de l'Administration ;

Sur ce que les étalons distribués dans les départemens sont, en général, mal assortis aux jumens indigènes ;

Sur ce que la persévérance pour la conservation des étalons mauvais ou affaiblis rend, en général, la reproduction très faible : elle n'est évaluée qu'à un quart des saillies, tandis que la reproduction naturelle s'élève aux deux tiers ;

Sur la diminution considérable qu'opèrent sur la dotation générale de l'Administration les traitemens d'un état-major relativement trop nombreux ;

Sur ce que, depuis la réorganisation des haras du Gouvernement au commencement du siècle, aucun résultat n'a encore donné à la France

l'espoir d'une race de chevaux de perfection ;

Enfin, sur le défaut d'un système prononcé, soit pour s'élever à la hauteur des vues et des mesures nécessaires pour satisfaire aux besoins de la France, soit pour la direction et l'application de ces mesures.

De son côté, l'Administration repousse tous ces reproches, en attribuant la faiblesse de ses résultats aux circonstances et à l'insuffisance de sa dotation ; elle motive sa défense par des observations dont voici le résumé :

L'extinction presque totale des belles races françaises pendant la révolution, et par son effet :

La dégénération des variétés de chevaux d'agriculture et d'industrie sur une grande partie du sol français, dégénération qui s'est surtout opérée par les fréquentes réquisitions jusqu'en 1806 ;

Le découragement complet et général pour toute industrie chevaline, trop bien motivé par l'instabilité des choses et le système des réquisitions ;

La diminution de son allocation depuis 1810, époque où, en outre d'une dotation de beaucoup d'étalons et de jumens, cette allocation était de deux millions de francs.

Enfin, elle prétend écarter le reproche de défaut de système, en disant que la faiblesse de son allocation prouve que son institution était d'améliorer et non de multiplier : sans donner à cette expression multiplier une acception précise, elle s'appuie sur l'insuffisance de l'effet de douze cents étalons pour un million de jumens et pour une consommation annuelle de cent vingt mille chevaux.

Elle fait aussi valoir les divers moyens d'encouragement qu'elle a employés pour stimuler le goût de l'industrie chevaline, tout en déplorant leur peu d'efficacité jusqu'à ce moment.

Si je rappelle ici les griefs soulevés par la voix publique et la défense que l'Administration y oppose, c'est parce que, de cette défense comme de l'attaque, il demeure démontré que les résultats obtenus par l'Administration ne sont nullement complets, et que les besoins de la France sont toujours les mêmes ; c'est encore parce que la connaissance des antécédens est le flambeau qui doit nous guider dans l'avenir.

Mon intention n'est point de me placer au nombre des détracteurs de l'Administration ; mais je suis également éloigné de m'en rendre le défenseur : j'établirai seulement les faits et les résultats dans toute leur vérité ; ils parleront d'eux-mêmes, et chacun pourra, suivant sa conviction, apprécier le bien et le mal, et distribuer la louange ou le blâme.

Néanmoins, je dois placer ici, pour compléter le tableau du pour et du contre dans ce conflit, une remarque, applicable aux entreprises de tout genre, que beaucoup de personnes ont faite comme moi à l'égard des jugemens portés sur nombre d'entreprises particulières demeurées sans succès. On a remarqué que, tandis que le public cherchait et voulait souvent trouver les causes de l'insuccès de l'entreprise dans ses principes, ses statuts ou ses actes patens, des observateurs plus soigneux dans la recherche du vrai apercevaient la véritable cause du mal, soit dans l'incurie et la présomption des chefs, soit dans le manque de système, de direction fixe ou de méthode, soit dans le défaut d'économie sévère, d'énergie ou d'activité, soit dans tout autre de ces vices de gestion qui portent le mécontentement ou le découragement parmi tous les employés et frappent l'Administration entière de paralysie, ou d'un laissez-aller qui amène naturellement sa ruine. Cette remarque n'est peut-être pas hors de notre sujet.

J'abandonne cette controverse pour diriger les regards sur les documens qui ont fixé l'opinion publique sur la situation de l'espèce chevaline, et sur les résultats obtenus par l'Administration des haras.

Plusieurs de mes honorables collègues ont, par des opinions aussi lumineuses que bien motivées, fait sentir la situation de pénurie et de dégénération dans laquelle se trouvait l'espèce chevaline en France, et la nécessité urgente de prendre des mesures nouvelles et efficaces en tout genre pour assurer enfin la restauration des races chevalines. Un ouvrage sur la cavalerie, par un noble pair, fait aussi ressortir, d'une manière évidente, combien, en France, est petit le nombre de chevaux convenables à nos remontes, combien sont dépourvus de qualités la plupart de ceux qu'on y admet ; combien ont été fautives jusqu'à ce moment toutes les mesures prises à l'égard de cet important service public, et combien l'intérêt et l'honneur national se trouvent blessés de n'être pas encore affranchis du tribut onéreux payé à l'étranger pour notre importation de chevaux.

Les rapports et les comptes annuels de l'Administration des haras nous ont également fourni des documens propres à nous éclairer sur le nombre des extraits obtenus chaque année dans ses haras, et sur celui des extraits produits par ses étalons nomades. On y trouve aussi le moyen d'apprécier le mérite des mesures et des méthodes de cette Administration, ainsi que les données qui peuvent faire juger l'étendue des progrès d'amélioration qu'elle a fait faire à l'espèce chevaline en général, et des progrès que son influence morale et d'encouragement a opérés sur la propagation de l'élève

des chevaux. Il est malheureux de ne trouver, dans le peu d'étendue de ces progrès, qu'un motif de plus pour entrer dans une nouvelle route.

La situation misérable de l'espèce chevaline est donc bien mise à jour : tout le monde la connaît ; et la question de savoir si l'on doit à l'avenir se traîner sur les mêmes moyens, ou embrasser un nouveau système, est non seulement bien éclairée, mais elle est à peu près unanimement décidée ; car il n'est pas un homme instruit qui ne proclame la nécessité et même l'urgence de donner un tout autre développement aux institutions chevalines, comme le seul moyen de relever cette branche de l'industrie et de la richesse nationales.

Quelle défense pourrait invoquer l'Administration à cet égard, lorsqu'aux autres reproches qui lui sont adressés on ajoute celui de son insouciance pendant longues années, pour rétablir nos remotes militaires sur le sol français : imprévoyance impardonnable, qui, outre ses effets funestes sur notre industrie, aurait compromis le sort de nos armées, si nous eussions eu une guerre à soutenir ?

Il n'y a donc rien à opposer à une opinion unanime aussi bien fondée, et formée par la force des choses : c'est d'après cela, que voulant rendre utiles les observations que j'ai faites sur la restauration et l'élève des chevaux, ainsi que l'étude à laquelle je me suis livré sur les ressources de notre industrie, je me suis attaché à découvrir les moyens les plus dans nos convenances et les plus propres à rendre à l'espèce chevaline de France son ancien lustre.

L'objet de ce précis est donc spécial ; il est consacré à présenter le système et la série des moyens que je crois propres à satisfaire le plus promptement possible les besoins éminents de la France pour des races de chevaux de perfection et pour l'amélioration générale de ses nombreuses variétés de chevaux d'industrie, ainsi qu'à faire ressortir d'une manière précise la part que le Gouvernement doit prendre dans l'exécution de ces moyens.

Bien pénétré de ce principe qu'en industrie la théorie ne peut être favorablement appliquée qu'avec l'appui des leçons de l'expérience, je n'ai négligé aucune des connaissances pratiques et je me suis entouré des lumières que jette le passé, afin de donner les bases les plus solides à mon travail.

J'ai donc cru devoir, avant tout, déterminer la situation réelle des espèces et variétés de chevaux existant en France au moment actuel (1829) ;

Rechercher l'étendue des progrès d'amélioration qu'a faits l'espèce chevaline en général depuis 1806, et particulièrement sous la dernière Administration des haras ;

Étudier scrupuleusement les besoins que réclament le service de nos armées, celui de chaque industrie, celui de chaque profession de l'ordre civil, de même que ceux qui nous sont signalés par l'intérêt général et l'honneur national.

Et pour lever toute indécision sur la question de savoir si, en France, le Gouvernement doit prendre une part active dans les moyens d'amélioration de l'espèce chevaline, question qui ne peut être qu'affirmative pour tous ceux qui connaissent les faibles ressources que présente notre industrie à cet égard, mais qui cependant peut encore être douteuse pour les hommes qui, très confians dans les systèmes industriels des Anglais, sont, en tout état de cause, disposés à repousser l'intervention du Gouvernement dans toute entreprise, rien ne m'a paru plus propre à porter un grand jour sur cette question, que d'établir le parallèle entre les systèmes et les progrès industriels des deux nations, entre la quotité des capitaux et facultés qui alimentent l'industrie de chacune, afin de connaître et de faire ressortir l'énorme différence qui existe entre les moyens industriels de l'Angleterre et ceux de la France.

J'ai dû également m'assurer de l'étendue des ressources que l'amélioration de l'espèce chevaline a pu trouver jusqu'à ce moment dans notre industrie et nos fortunes particulières, afin de prévoir ce que cette amélioration a droit d'en attendre d'ici à plusieurs années.

Ces faits et ces objets de comparaison ayant servi de base aux moyens de restauration que je propose, il est rationnel de faire précéder l'énoncé de mes moyens par les résumés de ces antécédens que j'ai pris pour régulateurs, qui, plus que les oppositions, peuvent éclairer sur le mérite des moyens, sur leurs résultats présumables, et même sur les intentions de l'auteur.

Mon but étant la formation d'un plan général de restauration, j'ai négligé quelques détails de statistique, parce qu'ils se trouvent dans les ouvrages récents sur cette matière.

Je le répète encore, si j'ai fouillé dans le passé, si je l'ai scruté, c'est sans amertume, et dans le seul but d'en former la boussole d'assurance pour la

marche dans l'avenir.

C'est dans ces vues qu'a été faite la division de ce précis en chapitres.

I.

Situation de l'espèce chevaline en France.

Le tableau isolé de la situation de l'espèce chevaline en France au moment actuel suffirait pour faire connaître l'étendue de nos besoins ; mais en rapprochant cette situation de celle de nos industries commerciale et agricole, avec lesquelles l'industrie chevaline se lie par des rapports et des influences respectives, ce rapprochement aurait le mérite de nous éclairer sur la direction, la progression et les ressources attachées à chaque genre d'industrie. Ce serait aussi faire ressortir du même ensemble notre position industrielle sous toutes ses phases, que de placer la situation et les ressources de nos diverses industries en parallèle avec la situation et les facultés de celles d'Angleterre, pays où elles ont pris un immense accroissement et où la race chevaline a surtout acquis tant de distinction par les ressources des particuliers.

La différence qui existe entre la position des deux peuples, par rapport à la distribution de la fortune publique et à l'étendue des capitaux consacrés à l'industrie, ne nous éclairera pas moins, et de cette masse d'objets de comparaison sortiront les premières données pour la détermination de la part que le Gouvernement doit prendre dans les moyens de restauration de nos genres de chevaux.

Sans doute, il serait très avantageux pour l'économie nationale que le Gouvernement ne dût intervenir dans les intérêts de l'industrie agricole et commerciale que pour aplanir les difficultés et répandre à propos de légers encouragemens ; il serait heureux, dis-je, que nous pussions suivre à cet égard l'exemple que présente aujourd'hui le Gouvernement d'Angleterre ; mais ne nous flattons pas de cette idée : le parallèle entre les deux situations suffira pour démontrer que son système ne convient point à la France.

En Angleterre, l'étendue du sol est à la richesse nationale comme 21 : 3,000, et à la population comme 21 : 22. Les produits de l'agronomie y sont à une très grande valeur, et par là on peut juger combien de bras, combien de capitaux sont employés à fertiliser ce sol et à en obtenir les produits les plus profitables dans chaque circonstance. Personne n'ignore, d'ailleurs,

que l'émulation et le goût pour les entreprises y sont généraux ; que les immenses capitaux, produits des associations, peuvent satisfaire à toutes les opérations du commerce intérieur et extérieur, et que les plus hautes classes de la société, propriétaires ou capitalistes, tiennent à honneur de participer, par leur fortune, à des entreprises d'un intérêt public, honneur qui, d'ailleurs, n'est pas sans profit.

Par tous ces motifs, l'industrie agricole, dans toutes les branches, trouve, comme l'industrie commerciale, les capitaux nécessaires à sa prospérité.

Aussi la tâche du Gouvernement anglais est-elle naturellement tracée. Elle consiste à modérer plutôt qu'à exciter le zèle industriel, et surtout à prévoir et ouvrir constamment des débouchés pour l'écoulement des objets.

En France, au contraire, le sol est à la richesse publique comme 46 : 2,300, et il est à la population comme 46 : 32 : donc les moyens fructifians pour l'agriculture y sont beaucoup moindres, d'autant que le prix des produits ordinaires du sol n'offre pas toujours un dédommagement aux entreprises d'amélioration ; ajoutons que plusieurs causes contribuent beaucoup à y rendre généralement la propriété foncière malaisée et peu entreprenante.

La première est le défaut de capitaux dans les provinces, et le taux élevé des intérêts pour s'en procurer.

La deuxième est la passion pour l'agiotage, qui agglomère et maintient dans la capitale la grande majorité des capitaux de la France, tandis qu'il n'en est qu'une légère portion qui soit livrée aux entreprises du commerce, et encore moins à l'industrie agricole, industrie qui, jusqu'à présent, n'offre pas des chances favorables.

La troisième, qui mérite une attention particulière, c'est l'affluence, à Paris, des revenus de la majeure partie des grandes propriétés de France, revenus qui s'y dépensent pour le soutien d'un luxe le plus souvent d'objets de futilité et d'agrément, d'un luxe qui n'a rien de national, pendant que le terrain et les communes qui ont fourni ces revenus voient disparaître chaque année le numéraire exigé pour leurs contributions, et celui de cette portion du produit net, qui, seule, en dehors de l'absolue nécessité, eût pu aider à l'existence de la classe ouvrière et servir au perfectionnement de l'agriculture.

Qu'on étende les effets de cet entraînement nuisible à un département, en les multipliant par le nombre des grandes propriétés qui s'y trouvent dans

cette position ; qu'on l'étende ensuite à la France entière, alors on ne doutera plus que ce penchant pour les attraits de la capitale ne soit un vrai fléau pour l'agriculture et pour l'existence des habitans des campagnes.

Cependant, une nouvelle ère industrielle est commencée ; l'émulation pour les entreprises se propage ; des spéculations sagement combinées se forment et secondent l'essor que les connaissances exactes ont donné à l'industrie ; mais, il faut le dire affirmativement, cette tendance vers le bien sera languissante, tant qu'une partie des capitaux ne prendra pas les routes favorables à la prospérité commune, tant que les hommes réunissant l'instruction et la fortune ne se feront pas gloire de consacrer leurs moyens aux progrès de l'industrie agricole dans les provinces.

Je ne puis, en traitant ce sujet, me défendre d'une courte digression pour exprimer combien il est pénible pour les vrais amis de leur pays de voir la plupart de nos ministères s'occuper de funestes variantes politiques, au lieu de fixer leur attention et de méditer sur les institutions qui pourraient donner aux hommes le désir de se rendre utiles à leurs concitoyens ; sur des institutions qui pourraient, en rassurant contre tous changemens politiques, placer les divers genres de spéculation dans une espèce d'équilibre désirable, pour rabaisser les chances attrayantes de l'agiotage, et par là déterminer une partie notable de capitaux dans une direction utile à chaque branche d'industrie.

En retournant à mon sujet, je n'ajouterai rien aux traits saillans que je viens d'énoncer, ils démontrent assez que tout conspire en France contre l'industrie agricole ; cependant, rendons justice à qui elle est due : l'inertie n'est pas dans les sentimens des propriétaires fonciers ; leur inaction vient de leur manque de moyens et du peu d'efforts qu'on a faits pour leur ouvrir avec avantage cette carrière.

Sous tous les rapports, ce tableau sommaire prouve qu'il n'y a jusqu'à ce moment aucune parité à établir entre la faiblesse des données et des ressources de l'industrie commerciale et agricole en France, et la puissance des moyens dont jouissent ces mêmes industries en Angleterre.

Mais veut-on considérer particulièrement la position de la race chevaline dans les deux pays, les différences ne paraîtront pas moins frappantes.

En Angleterre, le Gouvernement a depuis long-temps pressenti la haute importance pour l'État de créer l'industrie chevaline ; les rois n'ont pas cessé d'avoir des haras pour multiplier les exemples et propager le goût des

chevaux ; les principes de l'instruction hippique ont été publiés, et aucun des moyens d'émulation n'a été négligé pour placer l'industrie chevaline sur des bases de perfection : aussi a-t-on vu les grands propriétaires, les grands capitalistes, dès long-temps amateurs de chevaux de luxe et de chasse, donner un grand essor à l'amélioration et à la propagation des races. : Cette branche d'industrie a commencé par obtenir une race de perfection ; ensuite elle s'est étendue, et a eu pour principale direction d'obtenir des chevaux pour tous les genres de service qu'exige : la société : sa marche a été tellement prospère, qu'aujourd'hui on trouve dans ce pays chaque race la mieux appropriée à chaque emploi par ses facultés ; en un mot, une race qu'on peut dire créée ad hoc.

C'est en tête de ces races que se distingue surtout celle de perfection dite de pur sang, souche de plusieurs des autres ; cette race a acquis une telle réputation, qu'elle a le mérite, pour son pays, d'avoir excité l'envie de tous les États de l'Europe, et par là de les avoir rendus tributaires de l'Angleterre.

Que l'origine de cette race perfectionnée ait été due aux soins étudiés et à l'intelligence des hommes, ou que son type fût provenu de l'effet d'un hasard heureux, cela importe peu à notre sujet ; mais nous devons à l'impartialité de dire que les Anglais, en reconnaissant les grandes facultés de cette race, ont su la mettre aussitôt à profit, et d'après leur régularité à établir ses généalogies, on peut apprécier l'étendue de leurs combinaisons et de leurs soins pour la propager, la perfectionner même, tout en conservant sa pureté.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la formation de ces races perfectionnées s'est opérée sans l'action directe du Gouvernement, seulement les haras des rois y ont concouru comme ceux des particuliers. Aussi doit-on considérer ce bienfait comme immédiatement dû à l'industrie particulière ; au versement de grands capitaux dans les entreprises ; à la direction du luxe vers les objets d'utilité nationale ; à cette action étudiée et suivie qui se manifeste chez ce peuple pour porter chaque industrie à son point de perfection ; enfin à la fixité des principes et des vues d'administration, qui donnent l'assurance que des spéculations formées sur de justes combinaisons et dirigées avec économie seront couronnées de succès.

Après avoir esquissé le tableau de la situation brillante de la race chevaline chez nos voisins, j'hésiterais à ramener les regards sur la situation de l'espèce en France, s'il ne s'agissait pas d'une grande question qui, pour être résolue, demande la recherche des faits et de la vérité, et si la connaissance des succès des uns n'était pas un encouragement et une garantie de succès pour les Autres : je vais donc franchement rechercher quelle est notre situation chevaline, et quels sont les élémens que nous avons pour obtenir aussi des races perfectionnées en France.

Si je remontais au commencement du siècle, je ne trouverais partout que pénurie pour toute espèce de bons chevaux, ou des regrets sur l'extinction presque totale de nos belles et bonnes races ; mais en prenant la situation de l'espèce chevaline dans ce moment, le tableau sera moins rembruni, ainsi qu'on le verra en suivant la marche de ses progrès vers le bien depuis la renaissance de l'ordre. Je signalerai en même temps les causes qui ont contribué à relever certaines espèces, à déterminer le progrès de quelques autres, et à laisser le plus grand nombre dans leur entière décadence. Ce regard sur le passé ne sera pas inutile pour fixer l'avenir.

Dans les départemens composant la ci-devant province de Normandie, plusieurs propriétaires et riches fermiers ont été inspirés par les avantages de tout genre qu'il y aurait à relever nos belles races, attendu le petit nombre de rejetons de ces races échappés à la destruction générale. Ces propriétaires, d'ailleurs, éleveurs par goût, par spéculation de père en fils, et se trouvant placés sur les mêmes herbages et forts des anciennes traditions, n'ont pas tardé, au retour du calme, à se livrer à cette belle branche de l'industrie agricole, par des croisemens du pur sang anglais avec les rejetons des anciennes races : ils ont réussi, et ont obtenu de beaux chevaux, tant en chevaux légers qu'en carrossiers.

D'autres propriétaires, amateurs aussi zélés et éclairés, ont donné le même exemple et avec un égal succès, en cherchant à relever les races limousines et navarrines dans les départemens de l'ancien Limousin, du Béarn et de la Navarre ; mais ils sont en petit nombre. Passé cela, on ne peut compter, dans le surplus de la France, que quelques établissemens épars destinés à l'élèvement des chevaux de prix.

Tels ont été les premiers efforts qui se sont manifestés en faveur du rétablissement des belles races ; les succès obtenus partout ont été de plus en plus marquans chaque année ; mais, il faut en convenir, cette industrie ne

se serait développée que lentement, si elle n'eût appelé à son aide les plus beaux étalons des haras du Gouvernement.

Au nombre des haras particuliers qui ont le plus contribué aux progrès de cette catégorie, on distingue, en première ligne, celui de M. le Dauphin, ceux de M. Rieusec, de M. le duc d'Escars ; plusieurs autres, sur une moindre échelle, y ont aussi des droits. Dans ces haras, on s'est spécialement attaché au pur sang anglais, et leurs extraits ont paru avec grand avantage sur nos hippodromes.

Il est donc de fait qu'en ce moment cette première catégorie de chevaux, dite de luxe, s'est élevée et perfectionnée au point qu'elle fournit des coursiers qui rivalisent avec ceux d'Angleterre ; mais elle n'a point atteint le vrai but ; elle n'a fourni que de beaux chevaux, et point de souche de race, objet principal de nos vœux, et sans lequel notre objet n'est point rempli.

Telle a été la marche des progrès de l'espèce de chevaux de distinction et de luxe, dont j'ai formé ma première catégorie.

Dans d'autres départemens, tels que ceux de la Somme, du Pas-de-Calais, etc., s'élevèrent en même temps et avec non moins d'avantage des variétés de forts chevaux de trait. Ces chevaux, qui servent soit à nos postes et à nos diligences, soit au roulage et au service des rivières, ont une réputation bien établie, même hors de France ; ils forment déjà une branche d'industrie lucrative.

Ces variétés se sont à peu près relevées d'elles-mêmes, tant par la force des habitudes de l'agriculture locale, que par l'attrait des profits qu'assurait le besoin toujours croissant de ces sortes de chevaux ; les progrès qu'elles ont faits tendent chaque jour à nous dégager d'une importation onéreuse.

On retrouve aussi dans quelques autres portions de la France des chevaux analogues à ceux-ci par leur stature et même leur conformation ; mais ils n'y marquent point par leur nombre, et ils se trouvent encore en arrière, à plusieurs égards, dans l'échelle du perfectionnement.

Cette seconde catégorie, dont les diverses variétés, douées des facultés essentielles, ne laissent rien à désirer que sous le rapport de très belles formes, n'a pas eu grand besoin des secours des haras royaux ; elle est dans un état de prospérité qui n'exige, de la part du Gouvernement, que la surveillance et de légers encouragemens pour le maintien des bonnes espèces. Elle formera bientôt une branche d'industrie des plus productives

par son cours à l'intérieur et à l'extérieur, et elle suffira par elle-même aux besoins de la consommation.

Ces deux premières catégories ne s'appuient que sur une petite portion de la France. Lorsqu'ensuite on étend ses regards sur le surplus de ses vastes provinces, et qu'on y cherche des variétés de chevaux qui, élevés plus ou moins dans la moyenne de la taille, dans la moyenne de la beauté et dans la moyenne du prix, doivent néanmoins réunir les facultés attachées à une bonne conformation, afin de servir toutes les professions ; lorsqu'on y cherche, dis-je, des chevaux convenables aux remotes militaires, au commerce et à tous les usages du propriétaire, on ne peut s'arrêter sur aucun groupe satisfaisant. Partout pénurie, non seulement en nombre, mais en facultés convenables, surtout pour nos remotes ; et c'est également en vain qu'on cherche des établissemens particuliers utiles, ou quelques élémens régénérateurs du bon et du beau : partout règnent le dégoût et l'inertie. A la vérité, on trouve çà et là des extraits, produits des étalons des dépôts royaux avec des jumens du pays ; mais il en est peu de formes bien suivies, et beaucoup, au contraire, qui ne présentent, pour la plupart, qu'un amalgame de parties tenant à une bonne conformation, et de parties plus ou moins difformes, lesquelles sont si peu concordantes entre elles, qu'elles forment pour l'ordinaire l'ensemble le plus disgracieux. Ce composé, qui n'est point le milieu entre le vilain et le beau, mais un ensemble de parties disparates, semble fait pour nous annoncer ce que l'on peut attendre de ces alliances bâtardes.

Il est également prouvé que le dégoût pour l'élèvement des chevaux irait toujours en croissant, si les choses restaient en cet état ; car s'il arrive à quelques habitans des départemens peu riches en chevaux d'avoir obtenu de leurs belles jumens, avec les étalons des dépôts, quelques extraits d'une belle figure, ces habitans ne peuvent s'en défaire qu'en les envoyant au loin, et en les donnant à bas prix, parce que les marchands ne fréquentent pas leur pays : je suis donc forcé de me ranger à l'avis général, en disant que, jusqu'à ce moment, l'amélioration tentée par le croisement des étalons royaux avec les jumens des départemens n'a eu qu'un médiocre succès.

Ce serait perdre son temps que de chercher à former des catégories parmi ces groupes d'insignifiantes variétés de chevaux. Une chétive taille, une mauvaise conformation et même de la difformité paraissent être un caractère commun ; et c'est, je crois, leur être favorable que de rester en

doute si la plupart sont susceptibles d'amélioration. Mon travail n'étant point une statistique rigoureuse, mais un tableau général, je puis réunir toutes ces variétés dégénérées dans un seul cadre, puisqu'elles demandent, presque aussi impérieusement l'une que l'autre, des efforts constans et de tout genre pour les ramener à cette bonne conformation, à laquelle sont généralement attachées les grandes facultés.

Tout cet ensemble est donc compris dans une troisième catégorie.

Pour compléter ce tableau de notre situation chevaline, je n'ai plus qu'à présenter les développemens et les résultats successifs, ainsi que la situation actuelle de notre Administration des haras. Celle-ci doit être considérée sous deux rapports, celui de ses résultats immédiats, et celui des résultats de son influence sur l'industrie particulière.

Cette Administration, pendant le régime impérial, a reçu nombre d'étalons et de jumens issus de tous pays, mais d'un beau choix ; elle a même, depuis long-temps, des étalons des races arabes et de pur sang anglais. Quant à sa dotation, elle a varié dans sa quotité. Celle dont elle a joui, ces dernières années, aurait pu paraître faible pour une Administration qui eût voulu embrasser un grand plan de restauration ; mais elle était suffisante pour qu'après plus de vingt ans on dût attendre des bienfaits signalés, même d'une Administration sans ardeur.

Cependant, ce n'est que depuis peu d'années qu'elle a montré un certain nombre d'extraits remarquables. Jusque-là, aucune émission de ses chevaux n'avait fait sensation ; et la preuve certaine de l'insignifiance de la plupart de ses produits, c'est qu'elle n'a pu suffire à l'entretien de ces étalons nomades, dont le nombre a toujours été en diminuant, malgré les achats nombreux.

Depuis deux à trois ans, ces haras peuvent montrer avec orgueil des extraits issus des purs sangs arabe et anglais avec nos races : ici se bornent les progrès qu'on doit aux haras royaux.

A l'égard des résultats de l'influence de l'Administration sur l'industrie chevaline particulière, par ses étalons nomades et ses encouragemens, j'ai exposé déjà que la première catégorie des chevaux de luxe s'était relevée à peu près d'elle-même, avec le seul recours à quelques étalons royaux ; que la seconde catégorie des chevaux de trait avait fait de grands progrès sans beaucoup emprunter l'aide des haras royaux.

Maintenant, personne n'ignore combien l'influence de l'Administration a fait peu gagner à cette troisième et immense catégorie, qui n'a pas encore changé en mieux. Cette influence n'a pas été plus favorable pour la propagation de l'élève des chevaux dans les départemens peuplés de ces défectueuses variétés ; on en trouve la preuve partout : mais il en est une bien signalée, le manque de chevaux de remonte convenables pour l'armée, et, plus que cela, le peu de faculté qu'ont, en général, ceux qu'on introduit dans ces remontes : c'est un fait incontestable.

Par ces résultats obtenus dans chaque catégorie, il est prouvé que les progrès auxquels a participé l'Administration ne se montrent réellement que dans la première catégorie ; mais combien ils sont en arrière de notre espoir pour des races ! Je sais, à la vérité, que depuis la formation de la commission des haras, ceux-ci se sont enrichis de plusieurs chevaux de pur sang anglais, et même arabe, que l'on dit supérieurs en beauté à ceux qu'ils possédaient. C'est beaucoup que l'introduction d'un beau choix de chevaux, et je souhaite qu'on puisse y reconnaître des types de race de perfection ; mais cela n'empêche pas qu'en regardant le passé, on ne se demande que sont en masse les résultats de cette Administration, que sont-ils en compensation des dépenses ? La voix publique a déjà partout répondu en se récriant sur le peu de valeur comparative de ces résultats. Qui donc penserait, dans cette position, à fonder l'avenir sur l'organisation et les combinaisons d'une Administration, dont le passage, dans le passé, a laissé des traces si peu saillantes en bienfaits ?

Quoique en substance je croie avoir posé la véritable situation des chevaux en France, je ne les ai divisés en catégories que pour mieux caractériser les groupes.

J'aurais été heureux de pouvoir prononcer le mot de race, en parlant de la situation de l'espèce chevaline en France ; mais c'est en vain que j'ai cherché à faire l'application de cette dénomination. Sans doute, il est encore quelques rejets de ces anciennes races ; mais nous ne possédons plus ces races suivies et pures. Sans doute, nous avons aussi quelques beaux produits de nos croisemens ; mais nous en sommes encore à la pensée des races nouvelles. Si donc nos vœux se portent dans l'avenir sur des races de perfection, il n'en faut pas moins convenir qu'au présent nous ne pouvons parler que de catégories.

En résumant la situation que je viens de mettre en parallèle, il devient évident qu'en Angleterre toutes les industries sont alimentées par d'immenses capitaux, et dirigées par des associations qui envisagent les choses en grand. En France, s'il est vrai que quelques capitaux font marcher l'industrie commerciale, il est également vrai que très peu sont destinés à l'industrie agricole, et presque point à la branche chevaline ; il est encore certain qu'à peine nous entrons dans le système favorable des associations, et que nous manquons entièrement de ces institutions qui dirigent l'amour-propre des hommes sur des objets d'utilité générale.

A l'égard de la race chevaline, elle s'est élevée en Angleterre à la perfection, sous les soins d'un Gouvernement qui encourage et propage les connaissances, par les seuls efforts des propriétaires et capitalistes ; tandis qu'en France la régénération de l'espèce languit depuis long-temps sous une Administration qui n'a eu que de bien faibles succès dans ses haras, et qui n'a presque rien obtenu de son influence pour l'élévement par les particuliers : cet élèvement a rencontré, d'ailleurs, jusqu'à ce moment, un obstacle dans le manque de capitaux.

Nous pouvons donc conclure que, vu la distribution de la fortune publique, vu la destination actuelle des capitaux et le peu de ressources qu'offrira pendant long-temps l'industrie chevaline des particuliers en France, il est de toute impossibilité que cette industrie marche seule à la régénération de l'espèce ; que sa coopération même ne pourra devenir efficace qu'autant que des institutions propices accroîtront ses ressources et dirigeront les spéculations sur cet objet ; enfin, que c'est au Gouvernement à opérer par tous ses moyens, par des institutions plus énergiques que celles en vigueur, ce grand œuvre de la restauration de nos races.

Puisqu'il n'existe aucune parité entre l'industrie agricole et chevaline en Angleterre et en France, rien ne pourrait autoriser le Gouvernement français à rester simple spectateur, comme le fait le Gouvernement anglais.

II.

Ressources que présentent la fortune et l'industrie particulières pour la restauration de l'espèce chevaline.

Celui qui veut entreprendre ne manque pas, avant de le faire, de reconnaître son terrain, d'apprécier ses facultés, et de s'assurer des moyens convenables à la formation de l'entreprise. A plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'un intérêt national important, lorsque le Gouvernement est appelé à former la part qu'il doit prendre, et à régler celle qu'il doit laisser à l'industrie particulière dans un objet majeur, comme la restauration de nos chevaux ; à plus forte raison, dis-je, ce Gouvernement, qui ne doit prendre de décision qu'en faveur de moyens faits pour assurer le succès, et dans un système d'économie, doit-il s'entourer de tous les documens propres à éclairer la question sous toutes ses faces, avant de prononcer.

C'est dans la vue de mettre tout en lumière, que j'ai dû ajouter à la situation de notre espèce chevaline une notice sur l'étendue des moyens que présentent l'industrie et la fortune particulières pour l'amélioration de nos trois catégories de chevaux.

Je suivrai, dans ce corollaire de notre état de situation, le même ordre que j'ai déjà suivi.

La première catégorie, dite chevaux de luxe, se présente avec des progrès remarquables ; mais, soit dit en passant, bien des personnes, et je suis de ce nombre, ont pensé qu'en marchant à ses progrès, on avait peut-être trop ambitionné jusqu'à ce moment la grande vélocité comme faculté supérieure ; ce qui a placé cette espèce dans un cercle trop circonscrit d'utilité. Les progrès de cette catégorie sont particulièrement dus, comme je l'ai dit, à l'industrie particulière ; et on doit au zèle ardent des éleveurs, au grand exemple donné par le haras de M. le Dauphin, au recours à quelques étalons des haras royaux, les succès qui distinguent cette branche industrielle.

Mais, en envisageant les succès de cette industrie par rapport aux besoins de la France, on se demande si elle a atteint le but indiqué : je répondrai négativement, puisqu'il n'en est encore sorti aucun type de race de haute

distinction. On se demande encore si elle pourrait, sous les mêmes auspices qui l'ont relevée, prendre la consistance et la direction qui nous assureraient des races, je dirai : Je ne le pense pas. Voici pourquoi :

Un éleveur dans ce genre devrait réunir le zèle et les connaissances à une grande fortune, sur un sol propice ; conditions obligées pour l'élève de chevaux de ce haut rang. S'il s'est trouvé en Normandie et autres environs de Paris quelques éleveurs qui réunissaient toutes ces conditions, et dont le voisinage de la capitale pouvait flatter les espérances de l'amour-propre, il ne faut pas en conclure qu'ils puissent devenir communs dans le royaume : on sait que les moyens de fortune et de crédit diminuent en raison de l'éloignement de la capitale ; on sait que les habitans des départemens, même propriétaires riches, ne pourraient faire de semblables entreprises, faute de capitaux : la preuve en est dans le petit nombre de ces grands éleveurs épars dans le reste de la France. Il suffit, d'ailleurs, de connaître la distribution de la fortune publique, et le peu de ressources qu'elle peut procurer à des spéculations particulières qui ne sont pas exemptes de chances défavorables, pour se convaincre qu'on ne doit fonder aucune espérance sur des établissemens particuliers, à l'effet d'obtenir des races précieuses.

Combien les plus beaux de ces établissemens seraient éloignés des dimensions convenables pour la réunion du grand nombre de chevaux destinés à former des alliances de tout genre ! Combien les plus hautes mises de fonds de ces éleveurs seraient loin d'atteindre aux sacrifices qu'exige, d'un côté, l'acquisition de beaucoup d'étalons parfaits de chacune des races pures arabe et anglaise, et d'un grand nombre de belles jumens, dont le choix demande à être également soigné, et, de l'autre, aux frais d'un personnel et d'un matériel immenses, qui se compliqueraient d'autant plus, que ce n'est point une mais plusieurs races qu'il s'agit de créer. On peut donc conclure, dès à présent, que notre première catégorie, celle qui a fait le plus de progrès depuis quelques années, celle qui devait le plus stimuler le zèle, exciter l'amour-propre des propriétaires riches, ne pourrait jamais satisfaire à nos besoins pour la création des races, et que cette grande entreprise ne peut s'opérer que dans des Établissemens fondés par le Gouvernement.

A l'égard de la seconde catégorie, celle des gros chevaux de trait, on doit croire que les progrès que ces espèces ont faits jusqu'à ce moment

continueront par les mêmes données, c'est à dire par les habitudes agricoles locales et l'assurance des profits ; on doit même croire que cette branche d'industrie s'étendra graduellement, si le Gouvernement seconde, par quelques moyens bien entendus, l'impulsion de l'industrie particulière, et si, dans la vue de remédier à ce qui peut manquer à ces sortes de chevaux, sous le rapport de la conformation perfectionnée, l'Administration s'attache à distribuer de légers encouragemens pour faire connaître les plus beaux étalons de l'espèce, et par là leur assurer la préférence pour la saillie. D'ailleurs, espérons que le temps ne doit pas être éloigné où des étalons de races perfectionnées à cet effet viendraient achever l'amélioration, en rehaussant la beauté relative de ces chevaux sans altérer leurs facultés précieuses.

Cette seconde catégorie trouvera donc ces ressources en elle-même ; et tout en profitant des mesures générales prises par le Gouvernement, elle ne lui sera point à charge.

C'est en arrivant à la troisième catégorie, toute misérable et cependant si étendue ; c'est en envisageant ses immenses besoins, en prévoyant les obstacles, en faisant la part de chaque localité, de chaque variété de chevaux, qu'on demeure convaincu de la nullité des moyens des particuliers, quels qu'ils puissent être, pour obtenir l'amélioration ou, pour mieux dire, la régénération de ces divers genres de chevaux : et sans doute après être entré dans ces combinaisons, il n'y aura qu'un avis unanime sur la pressante nécessité de rallier ensemble les ressources que peuvent fournir les facultés particulières, celles des Administrations départementales, et toutes celles du Gouvernement, pour les livrer à la méditation des plus hautes connaissances en ce genre, afin de diriger favorablement l'action simultanée de toutes les ressources ; afin de susciter l'émulation publique, pour que tout concoure en même temps à faire disparaître le plus promptement possible cet ensemble de malheureux chevaux, dont la conformation présente un si grand contraste avec la beauté des produits de nos diverses industries et avec la grandeur de nos institutions, je le répète, il ne faut pas moins que ce concours de moyens bien dirigés, et, je dirai plus, un concours généreux de la part de tous pour parvenir à ce but : car, à cet égard, les seuls moyens directs du Gouvernement seraient insuffisants, comme le seraient aussi les efforts de l'industrie particulière réduits à eux-mêmes. Mais il est évident que ces efforts particuliers, que nous appelons à

notre aide, ne naîtront pas d'eux-mêmes ; ils ont besoin d'être suscités, encouragés par une application bien entendue de tous les moyens que le Gouvernement a en son pouvoir pour stimuler l'amour-propre, propager le goût des chevaux et donner au plus tôt cette première impulsion qui entraîne par l'exemple.

Cependant, pour marcher avec certitude dans cette voie, il est important de poser une question première, celle de savoir si les différens groupes de ces chevaux, distincts par la conformation, par la force et par la taille, sont susceptibles de parvenir à une amélioration réelle en tout ou en partie, ou si, au contraire, cette amélioration ne serait qu'incertaine, car dans ce dernier cas il serait plus convenable de ne là tenter que provisoirement, comme besoin du moment, notre objet majeur devant être de diriger la grande partie de nos ressources de manière à pouvoir remplacer successivement ces chevaux dégénérés, en faisant dans chaque pays des apports de jumens, qui, mieux appropriées au genre de service et à la nature du sol, se trouveraient plus en concordance avec les étalons entretenus par le Gouvernement, et y formeraient des alliances mieux assorties ; nul autre moyen n'offre autant de certitude pour obtenir des extraits doués d'un ensemble bien en harmonie, des extraits qui ne laisseraient pas l'amélioration compromise, comme le feraient long-temps et peut-être toujours ces produits mixtes dont j'ai parlé, formés de parties discordantes entre elles.

Je suis même persuadé que partout où il y aurait la moindre incertitude sur la possibilité d'amélioration, le mode de substitution que j'indique, quoique ne pouvant se faire que graduellement, conduirait plus tôt au terme désiré.

Ainsi, cette troisième catégorie, considérée sous tous ses rapports, ne peut attendre son amélioration que de l'emploi combiné des moyens du Gouvernement et de ceux de l'industrie particulière.

Ne devons-nous pas déplorer que l'insuffisance et la faiblesse des modes d'action adoptés par l'Administration des haras nous aient fait faire si peu de progrès vers cette amélioration et nous aient laissés si fort en arrière, à cet égard, des États voisins, dont les Gouvernemens n'ont cependant pas fait des sacrifices supérieurs aux nôtres ?

Cet exposé des ressources que présente l'industrie particulière nous conduit à dire que la situation et les besoins de chacune des catégories de nos chevaux étant bien compris, les ressources particulières étant bien

appréciées par les effets résultans de la distribution de la fortune publique et de la destination des capitaux dans les diverses régions de la France, chacun prononcera que le Gouvernement seul peut opérer la restauration et la création de nos races françaises, et que, pour parvenir à l'amélioration des chevaux de la troisième catégorie, le Gouvernement doit non seulement faire emploi des moyens de son action directe, mais aussi de tous les moyens d'encouragement qui pourraient amener l'industrie particulière à coopérer efficacement à ce bienfait.

III.

Besoins de la France.

Avant de me rendre l'organe de la voix publique, qui de toute part manifeste nos besoins pour l'espèce chevaline, il était rationnel d'exposer sa situation actuelle, de retracer la marche des diverses branches industrielles qui s'y rattachent, et d'examiner les ressources que présentent l'industrie et la fortune particulières pour la régénération de nos races : ces divers examens ont dû prouver combien peu de résultats satisfaisants il y aurait à attendre, si la marche suivie depuis plusieurs années devait se prolonger.

En voyant la disparition presque totale de nos anciennes races-mères de distinction, la rareté des beaux et bons chevaux indigènes, l'insuffisance en nombre jointe au défaut des qualités des chevaux pour nos remontes militaires, le manque d'une bonne conformation dans les chevaux destinés à tous les services civils, la dégénération complète de ceux qu'on applique à l'agriculture, enfin, l'urgence de nous soustraire à une importation humiliante ; en voyant, dis-je, ce tableau de nôtre pénurie, on conviendra que si l'amélioration peut être suffisante pour relever quelques variétés de chevaux, il y a nécessité, et nécessité urgente pour la régénération de l'espèce, de reprendre cette régénération par ses bases.

Or, quelles peuvent être ces bases ? Ce sont les races-mères, les races de perfection ; car, pour être les premières, il faut qu'elles soient les secondes. Ces races sont donc, comme je l'ai dit, une nécessité, puisqu'elles, sont la seule source de tous les bienfaits réclamés pour l'espèce chevaline ; que d'elles seules peuvent sortir ces races ou familles de chevaux appropriés à chaque service ; et qu'elles seules peuvent porter l'amélioration partout et promptement : toute la France comprend parfaitement les bienfaits attachés à ces races de perfection ; la voix du peuple, celle des hommes spéciaux, les réclament. Néanmoins, pour que la conviction soit entière, je vais mettre ces bienfaits en opposition avec la situation déplorable dans laquelle nous laisserait la privation de nos races françaises, si cette privation se prolongeait.

Pour cela, je suppose un instant que nous n'eussions point à espérer ces races de perfection : alors nous continuerions de marcher sans but déterminé, créant indistinctement des chevaux, mais attendant tout du hasard ; alors l'état de confusion se perpétuerait, puisque toutes les alliances continueraient d'être l'effet du caprice de chacun ; alors il y aurait ou surabondance ou insuffisance pour chaque service, puisque les facultés des extraits provenant du hasard, la prévoyance ne pourrait pourvoir au besoin de chacun de ces services ; alors nos chevaux ne prendraient aucune valeur positive, parce que telles facultés étant inhérentes à telle race, l'acquéreur n'apprécie le cheval qu'autant que celui-ci porte le cachet, ou donne l'assurance de sa race ; enfin, nos chevaux ne pourraient jamais acquérir un cours favorable chez l'étranger, puisqu'il est certain que l'étranger n'ambitionne et ne paie cher que les qualités reconnues d'une race très réputée.

Ces fâcheux résultats de la privation des races étaient bien évidens depuis long-temps, et cependant les haras du Gouvernement, à partir de leur création, n'ont encore produit aucun vrai type de race ; les haras des particuliers n'ont pas été plus favorables à la France à cet égard.

Tel est donc notre point de départ, que du résumé de toutes les investigations faites sur notre situation, propres à spécifier nos besoins, il demeure constant que nous n'avons aucune souche de race un peu perfectionnée, soit en chevaux légers, soit en chevaux forts, hors celle de nos gros chevaux de trait ; que nos diverses variétés de chevaux d'industrie manquent toutes de cette conformation précise à laquelle est ordinairement attachée la réunion de la beauté et des grandes facultés : or, de cette malheureuse position résulte que nous avons tout, ou à peu près tout à créer, et qu'il nous faut d'autres élémens générateurs que ceux que nous possédons ; et il n'est pas moins démontré que le passé ne nous sert qu'à constater que nos besoins d'aujourd'hui sont les mêmes que nos besoins lors de la renaissance de l'ordre, et que la perte d'un temps si précieux nous prescrit de sortir du cercle vicieux où nous a placés l'impuissance des moyens et du mode d'action de l'Administration actuelle.

Si on embrasse ensuite les résultats des diverses combinaisons faites pour parvenir à la création de nos races-mères, on arrivera toujours, et sans pouvoir l'éviter, à ce principe, qu'il n'y a aucune espérance fondée pour des races perfectionnées, si on ne les recherche pas dans les alliances de chevaux de la plus haute perfection dans les deux sexes.

C'est sur ces deux données que doivent être établis et nos besoins et les moyens de création de nos races-mères.

La création des races, ainsi conçue, ayant pour principe unique la perfection des élémens générateurs, notre premier pas doit être d'abord de prime abord et sans tâtonnemens le sommet de l'échelle de perfection. Comme je ferai voir par la suite que nous avons la possibilité de nous procurer les élémens de perfection procréateurs, et que les ressources nécessaires en tout genre sont au pouvoir de notre Gouvernement, rien ne doit nous étonner dans la grandeur de ce premier pas : aussi, d'après cette certitude qu'il n'est aucun obstacle réel à la création de races de perfection françaises, je regarde cette création comme devant être résolue, sans m'y arrêter davantage pour le moment.

Notre position étant bien éclairée, je n'ai plus qu'à pénétrer dans le grand cercle de nos besoins, qui comprend toute la France, et ma tâche consiste à bien discerner ces besoins, à les classer dans l'ordre de leur importance, afin de pouvoir bien spécifier les races convenables à chaque position sociale, à chaque industrie, même à chaque contrée : à cet égard, la situation de l'espèce chevaline, l'insuffisance bien prononcée de beaucoup de services, et l'importation obligée nous ont déjà suffisamment éclairés : aussi, pour éviter toute répétition inutile, je vais énumérer, sans aucun préambule, les différentes races, telles que j'en conçois la nécessité ; et, par l'application que j'en ferai à tel ou tel service, chacun se trouvera à même de discerner si j'ai atteint nos besoins dans toute leur étendue.

Je renvoie après cette énonciation le soin de faire ressortir sommairement tous les besoins d'amélioration, de nos genres de chevaux dégénérés.

Revenant à la création des races, je pense que notre premier besoin serait la formation d'une race de chevaux, qui, à l'exemple de celle d'Angleterre dite de pur sang, réunirait à l'élégance et à la légèreté. cette conformation perfectionnée, qui, mettant toutes les parties du cheval dans un rapport parfait entre elles et dans leur juste proportion, donne à ce bel animal un grand développement aux poumons, une grande force musculaire à tous les membres, une rapide extension à toutes les allures, en un mot, la réunion de ce qui constitue la vélocité, la force et la beauté.

Le second besoin serait la formation d'une autre race de selle, combinée dans le même but de perfection que la première, mais avec cette différence qu'on sacrifierait un peu de la vélocité et de la grande légèreté, pour se

réduire à la simple vitesse, en même temps qu'on chercherait à donner toute l'extension possible à la force persévérante, dite le fonds.

Le troisième besoin serait la formation d'une race de grands, forts et beaux carrossiers ; également perfectionnée sur le même système, afin de procurer aux chevaux de cette grande race ces larges et superbes membres, cette parfaite proportion dans toutes les parties, qui s'accordent si bien avec la beauté et d'où résultent la grande force de tirage et la prompte extension des mouvemens.

En fixant à trois le nombre des races de haute perfection, j'ai entendu énoncer le strict besoin, mais non le restreindre à ce terme : car, lorsqu'on sera parvenu à acquérir quelques individus parfaits des belles races arabes et de celles de pur sang anglais ; lorsqu'on aura fait choix de beaux rejets des races normande, limousine, navarrine, etc. ; lorsqu'on aura des extraits distingués des deux sexes, produits des croisemens de ces races, on doit se persuader que, par des combinaisons d'alliance bien entendues entre tant de sujets, on parviendrait à obtenir des types et des souches de races de distinction en plus grand nombre. J'observe qu'en disant souche j'entends non seulement un étalon, mais avec lui une ou plusieurs jumens, qui, tous analogues en perfection et doués des mêmes facultés, puissent les transmettre pures et former race.

Une fois en possession de ces races parfaites, dont les générations, sans perdre de leur pureté, s'étendraient chaque année dans une progression toujours croissante, on conçoit qu'il en sortirait, en outre, certains chevaux qui, plus particulièrement doués de toutes les facultés propres à tel ou tel service, deviendraient des élémens générateurs pour former de nouvelles races et même pour combiner des alliances très propres à répandre plus tôt l'amélioration.

C'est sur ce second ordre de choses que je vais développer le besoin de plusieurs races secondaires.

La race de perfection que j'ai placée en tête annonce assez que, par ses qualités particulières, la vélocité et la légèreté, elle deviendrait spécialement l'apanage de l'opulence et des spéculateurs sur les courses, sans que pour cela elle se détournât de sa vocation procréatrice du beau et du bon.

La seconde race de perfection, également consacrée à la selle, se rattacherait beaucoup plus à toutes les existences sociales, et serait susceptible, par ses moindres nuances, de s'ajuster à nombre de services

divers ; mais, par cela même, elle serait insuffisante pour nos besoins : aussi devons-nous la regarder comme un type de race fait pour s'étendre, par des modifications combinées, en races secondaires particulièrement applicables à certains services.

Considérée dans sa pureté, nous devons laisser cette seconde race-mère jouir de la prérogative de devenir la monture des officiers supérieurs de nos troupes, de servir aux chasses des princes, et d'être appelée au service des riches.

Mais à l'égard des modifications utiles dont elle est susceptible, il convient de les diriger de manière à produire des races du second ordre, ou familles destinées et appropriées à des usages d'une importance moins circonscrite. Je ne désignerai ici que deux de ces familles.

L'une, que je classe sous le n°. 4, serait celle dont les facultés spéciales seraient propres aux remontes de notre grosse cavalerie, aux voyages des commerçans, et comme chevaux à double fin.

L'autre de ces familles, sous le n°. 5, étant de moindre stature, pourrait monter notre cavalerie légère, et elle serait en même temps convenable aux divers usages et services, soit des propriétaires agricoles, soit des manufactures ou établissemens industriels, qui se contentent d'une taille moyenne et veulent un prix modéré.

La troisième race-mère de perfection est celle des grands et beaux carrossiers : c'est à des chevaux d'une aussi grande distinction qu'appartient le droit de figurer dans les équipages des princes et dans ceux du luxe des capitales et grandes villes ; mais je ne les écarte pas, pour cela, de leur vraie destination, la propagation du perfectionnement en tout genre. C'est pourquoi considérant, par les motifs analogues à ceux que je viens d'énoncer pour la seconde, que cette troisième race est également susceptible de subir des modifications dont les produits pourraient être à la convenance de nombre d'autres services, et d'un prix beaucoup plus abordable, j'insiste, au nom de nos besoins, pour voir s'élever de son sein des races secondaires ou familles qui, également pourvues de facultés précieuses, mais différentes par la taille, par les caractères de force ou de beauté, se trouveraient par là avoir une application beaucoup plus étendue et non moins utile que celle de la race-mère.

Comme nous possédons plusieurs bonnes espèces de forts chevaux de trait, je crois deux de ces familles de carrossiers suffisantes aux besoins prononcés ; et, sans autre développement, ce qui serait superflu dans ce

moment, puisqu'on conçoit que par la dégradation de taille, de beauté, et conséquemment de prix, elles atteindraient un grand nombre de services, je les place sous les n^{os}. 6 et 7.

Si je donne les quatre races secondaires ou familles placées sous les n^{os}. 4, 5, 6 et 7, comme originaires des deuxième et troisième races-mères, c'est parce qu'elles n'en sont réellement que des modifications et des branches collatérales ; mais en cela rien d'exclusif : sous les auspices d'une administration soigneuse et éclairée, ces familles peuvent également surgir de toutes alliances bien combinées entre des chevaux du premier ordre.

Trois races-mères de perfection, et quatre familles ou races secondaires, telle est, je crois, l'exigence de nos besoins : ce nombre paraîtra peut-être trop grand à quelques personnes, si elles partent du temps où l'on pouvait, dans un pays, se contenter d'avoir des chevaux, laissant au hasard à pourvoir ou à laisser en souffrance tel ou tel service ; mais comme au point où en est la civilisation, nous voulons que chaque chose soit faite pour son emploi, on peut croire que cette volonté doit s'appliquer plus rigoureusement aux services qu'on attend de l'espèce chevaline qu'à tout autre, et lors même que nous ne trouverions pas des exemples chez les nations voisines, l'honneur de la France nous le prescrirait autant que notre intérêt industriel.

Maintenant, j'arrive à ce besoin si général et si manifeste dans presque toutes les régions de la France : je veux dire l'amélioration ou le remplacement de ces variétés de chevaux dégénérés, qui se groupent dans beaucoup de départemens. Entrer dans le développement de la diversité des besoins d'amélioration réclamés par chaque contrée, ce serait nous jeter dans des détails oiseux, sans éclairer notre sujet : leur étendue peut être comprise par le grand nombre des différens groupes de chevaux et des circonstances locales. Ces besoins ressortent d'ailleurs de la situation que j'ai exposée, et lorsqu'on aura pris connaissance de l'ensemble des moyens que je propose, il sera facile de juger si leurs diverses combinaisons peuvent suffire à toutes les exigences.

Sans doute la formation des races que je viens de décrire est la véritable source d'où devraient découler les améliorations ; et si elles étaient formées, nous apercevriens prochainement le terme de nos vœux : mais la volonté de créer ces races est peut-être encore un problème ; et lors même qu'on s'occuperait de leur création, les élémens d'amélioration fournis par

elles n'arriveraient que lentement, donc plutôt pour concourir à ce bienfait que pour l'opérer.

Ne nous le dissimulons pas, il faut, pour arrêter ce pitoyable état de choses, un changement complet dans l'emploi des moyens et dans les institutions données par le Gouvernement.

En spécifiant ici les besoins de la France, je ne pense pas m'être écarté de la vérité. Ils peuvent étonner par leur étendue ; mais ce n'est qu'une raison de plus pour s'en occuper essentiellement et promptement. Comme ce grand œuvre de la régénération ne peut s'opérer d'un seul jet ; qu'il demande, au contraire, des combinaisons suivies et un grand ensemble de moyens, j'ai pensé qu'un tableau bien spécifié de nos besoins était un préliminaire indispensable à l'Administration, tant pour arrêter fixement ses vues, que pour empêcher toute déviation dans la marche, et donner une direction constante à l'emploi des moyens.

En traçant celui-ci, je n'ai pas eu l'intention de le faire prévaloir, malgré mes soins pour le rendre exact ; mais toujours est-il certain qu'il en faut un bien arrêté, sans quoi une administration marcherait sans système.

Je termine en faisant observer que notre grande question sur la coopération du Gouvernement dans la restauration de la race chevaline doit être définitivement résolue par ce chapitre Des besoins, qui confirme pleinement ce qui est démontré dans les chapitres précédents ; savoir, que nos besoins sont au dessus de ce que l'industrie particulière peut opérer par ses seules ressources, et que le Gouvernement même ne pourrait parvenir à ce bienfait sans l'intention la plus prononcée et sans une Administration énergique autant qu'éclairée. C'est en entrant complètement dans cette voie, que je proposerai les moyens que j'ai conçus à cet égard.

IV.

Des herbages et pâturages français par rapport à l'éleve des chevaux.

Il n'existe point en France de ces vastes étendues de terrains incultes par défaut de population et ne pouvant servir qu'aux pâturages qui, en Hongrie, en Transilvanie, en Pologne, semblent naturellement destinés à l'élève des chevaux, puisque c'est à très peu de frais qu'on peut les y élever et nourrir jusqu'à l'âge de service.

En France, au contraire, les herbages ont partout de la valeur, et quoique de nature très variée et sur des terrains de divers genres, il n'y a que peu ou point de pâturage qui ne pût avoir un emploi favorable et au moins aussi productif que celui de nourrir de jeunes chevaux ; on ne doit en excepter que quelques grandes prairies qui, placées sur les hauteurs de nos chaînes de montagnes ou dans des vallées marécageuses, ne donnent que de médiocres produits ; mais ces prairies ne convenant pas à la race chevaline, soit à cause de la température, soit à cause de leur humidité constante, on doit les mettre hors de ligne.

Ces avantages de quelques contrées de l'Europe d'élever des chevaux à moindres frais ont soulevé quelques doutes dans certains esprits sur l'importance de la formation des races, et de l'élèvement soigné des chevaux en France : pour moi, je suis convaincu qu'ils ne doivent pas suspendre un seul instant nos combinaisons pour la régénération de l'espèce chevaline ; et ma conviction est fondée sur les considérations suivantes.

En France, plus de la moitié des départemens nous présentent des herbages et des pâturages très convenables à l'élève des chevaux, et qui par leur abondance, par leurs différentes qualités nutritives, et par la diversité de leur sol et de leur climat, peuvent satisfaire aux exigences des diverses variétés de chevaux légers ou forts, convenables à tous les services, même en nombre nécessaire à la consommation de la France, sans que la quantité des herbages utiles aux autres branches de l'agriculture doive s'en trouver restreinte.

Si, d'un autre côté, nous considérons que la valeur plus considérable que donne à nos chevaux leur élevement sur nos prairies est relative, puisqu'elle se trouve naturellement en rapport avec celle des produits du sol et de nos industries quand elle résulte d'un élevement peu soigné sur nos pâturages, et qu'il est aussi de fait que cette valeur n'est pas moins en rapport avec les besoins de la richesse, lorsque les perfections des poulains leur ont mérité une éducation plus soignée (double rapport qui démontre que, dans les deux extrêmes des soins de l'élevement, la valeur de nos chevaux n'a rien d'immodéré pour aucun genre de services), ne nous sera-t-il pas démontré que s'il est vrai de dire que nous ne pouvons obtenir en France des chevaux à aussi bon marché que dans la partie orientale de l'Europe, il est également vrai de convenir que le prix de leur élevement en France s'y trouve en rapport avec celui des autres objets de commerce, avec celui des besoins de chaque service, et qu'il ne grève aucun intérêt ? Ce serait donc partager une grande erreur de croire que, parce que nos jeunes chevaux ont un prix supérieur à celui de ces contrées, nous devrions, au lieu d'en élever, les tirer des pays étrangers ; jamais l'application de ce prétendu principe des économistes n'aurait été aussi préjudiciable et plus fausse que dans ce cas. Si l'on pouvait en douter, les questions suivantes dissiperaient tous les doutes.

Nos chevaux ne gagnent-ils pas à se trouver acclimatés, à être disposés, dès leur premier âge et sur les lieux, pour le service auquel ils sont appelés ?

Les frais de leur élevement ne sont-ils pas relatifs à leur destination, et en rapport avec les produits de nos industries ?

Leur consommation nutritive dans leur élevement, loin de nuire à l'industrie agricole, n'y introduit-elle pas un concours favorable, en ce qu'il donne plus de prix aux denrées ?

Cette élève des chevaux et le commerce qui en résulte ne sont-ils pas une branche des plus importantes de l'industrie et de la richesse nationales ?

Enfin, cette élève ne nous conserve-t-elle pas une masse précieuse de capitaux qui, sans cela, passeraient au profit de l'étranger ?

Je pense que chaque article de ce résumé offre trop d'avantages en faveur de l'élève en France, pour que le système des économistes puisse raisonnablement être invoqué.

On pourrait néanmoins nous objecter encore que, vu le haut prix de nos chevaux, nous ne pouvons concevoir l'espérance d'en faire une branche de

commerce extérieur. La réponse me paraît encore facile.

Il ne peut y avoir que deux sortes de chevaux qui s'exportent avec avantage d'un pays à un autre ; ceux qui réunissent, à un degré éminent, les diverses facultés particulières à certains services, et ceux qui, par leur perfection ou par des qualités très distinguées, sont recherchés par l'opulence dans tout pays.

Or, comme ces facultés ou qualités éminentes sont non seulement inhérentes aux races, mais qu'elles proviennent aussi de la nature de l'herbàge, du sol et du climat ; comme nous avons même l'expérience que des variétés de nos chevaux ont, sous ces rapports, déjà acquis de la faveur et du prix chez l'étranger, et comme la France est appelée par la création de ses races à posséder de nombreuses variétés de chevaux qui pourraient, plus que dans tout autre pays, présenter la perfection recherchée, nous devons croire que plus nous aurons de races perfectionnées, plus l'exportation de nos chevaux s'accroîtra. Je ne vois donc dans cette objection qu'un motif de plus pour nous attacher à la création prompte des races de grande perfection en tout genre.

Ainsi, sous quelque point de vue qu'on envisage la question, il me paraît démontré que la France peut, avec avantage et sans nuire à aucun intérêt agricole, élever sur son sol le nombre de chevaux nécessaire à la remonte de nos troupes, à tous les genres de service, même à une exportation favorable, et qu'il est pour elle d'un intérêt majeur de se soustraire au plus tôt à cette importation si onéreuse par la sortie de notre numéraire.

V.

Du choix des chevaux de races pour la création des races françaises.

Le petit nombre des rejets de nos races anciennes, qui avaient survécu à nos troubles révolutionnaires, et la persuasion où l'on devait être que ces faibles restes ne jouissaient pas pleinement des grandes et belles facultés qui avaient distingué ces races, ont dû nécessairement faire naître, au retour du calme, la question de savoir si l'on devait entreprendre de rechercher et former les anciennes races dans leur pureté, ou s'il ne serait pas plus avantageux de les faire reparaître régénérées par leurs auteurs ou croisées avec d'autres races étrangères très distinguées.

Ces derniers systèmes ont prévalu, et, je crois, au grand avantage de la France ; les belles races normandes n'étaient pas douées de toutes les facultés désirables, et il y avait dans leur conformation une empreinte de mollesse qui se montrait fréquemment en réalité. La race limousine, agréable, légère, avec de grandes facultés, laissait à désirer pour la conformation de ses membres et par le nombre d'années qu'il lui fallait pour atteindre à sa force. Nos autres races annonçaient encore plus le besoin de la régénération.

Les essais qui ont été faits en Normandie pour le croisement de la race indigène avec le pur sang anglais et le sang arabe ont donné des produits qui, supérieurs pour la beauté des membres et même des formes en général aux races normandes, soit légères, soit carrossières, les ont également dépassées pour beaucoup de facultés ; et ces essais ont eu les mêmes succès dans les haras du Gouvernement et dans ceux des particuliers.

L'expérience a donc confirmé la prévision, et la question me paraît décidément résolue en faveur de la création de nouvelles races, soit par le recours des rejets de nos anciennes races à leurs auteurs, soit par leur croisement avec des races étrangères ; approuvons néanmoins les haras royaux de n'avoir pas discontinué de rechercher nos anciennes races pures par des alliances entre ce qui nous restait de plus parfait des deux sexes : en tout état de cause, cette recherche louable ne pouvait nuire.

Maintenant le point important à déterminer est le choix des races distinguées qui doivent participer au croisement des nôtres.

Dans l'énumération de ces races, les races pures arabes doivent avoir la primauté par leurs étonnantes facultés, leur antiquité, la conservation de leur pureté ; enfin, parce qu'elles sont la souche de toutes les races de distinction bien connues, ces races arabes n'ont pas besoin d'éloges ; il ne s'agit que de s'assurer de leur convenance avec les races françaises.

Le second rang est sans doute acquis à cette race, la plus saillante de nos siècles, cette race qui se modifie et se fabrique, on peut dire, pour chaque service, sans perdre de ses facultés éminentes, le pur sang anglais.

Ces deux races désignées, il serait inutile d'en appeler d'autres au concours ; nulle autre n'aurait droit d'y prétendre, ni la race d'Andalousie, brillante par sa figure, mais molle et dégénérée par ses facultés, ni les races ou variétés de chevaux d'Allemagne, de Pologne, de Russie et de quelques parties de l'Italie : ces races, ou plutôt ces groupes, car elles sont encore sans caractère précis et n'ont pas de type assez positif pour se déclarer pur sang et pour former race de perfection, ne pourraient donc entrer en lice avec les sangs purs d'Arabie et d'Angleterre.

Le cheval arabe apporte dans la balance des formes sveltes, agréables, une grande force musculaire, une énergie constante, une grande vitesse, et, plus que cela, une force persistante qui lui fait parcourir, dans le cours d'une journée, un espace auquel nulle autre race ne peut atteindre. La frugalité de ces chevaux n'est pas moins à citer. Ils ont d'autres titres, dès long-temps acquis : en effet, les Arabes ont porté l'amélioration dans toutes les variétés de chevaux, soit en Europe, soit dans le nord de l'Asie, et partout où on en a introduit pour croisement, ils ont conservé leurs facultés précieuses et leur type dans le passage des siècles ; ils ont engendré en France les anciennes bonnes races limousine et navarrine ; enfin ils ont fourni le générateur de la race maintenant si préconisée du pur sang anglais.

Ils se présentent aussi avec plusieurs extraits très distingués, issus récemment dans nos haras de leur croisement avec notre race limousine et la race légère de Normandie ; extraits qui nous annoncent que ce n'est pas en vain que nous chercherons des types de race dans ces associations.

La taille, presque toujours au dessous de la moyenne, et des membres un peu grêles pour nos climats sont les seuls reproches qu'on pourrait leur

faire.

De leur côté, les chevaux anglais de pur sang se présentent avec des qualités non moins remarquables ; une taille allant de la moyenne à la grande, des membres superbes pour la force et la netteté, une conformation si compassée qu'elle paraît le résultat de combinaisons anatomiques et physiques, et une extrême vitesse ¹.

Cette l'ace peut aussi faire valoir ses nombreuses modifications en taille et en force, propres aux divers services, dans lesquelles on retrouve les principales qualités de la race-mère ; enfin les améliorations que ce pur sang a produites depuis quelque temps dans les races ou les variétés de chevaux répandus en Europe.

Mais cette race, formée et suivie pour en obtenir la plus grande vélocité, n'a pas toujours le séduisant que procure l'ensemble de belles formes, surtout pour les jumens : ses rejets sont même loin d'avoir aucun caractère d'uniformité de figure et de facultés, uniformité précieuse qui se manifeste au contraire dans les races arabes.

A l'aspect des titres de ces deux purs sangs, aucune autre race ne peut donc être appelée au concours : ainsi, tranchons le mot : nos combinaisons ne peuvent raisonnablement s'établir que sur le pur sang arabe et sur le pur sang anglais.

Quelques hommes, voyant sans doute avec peine qu'après de longues années aucune espérance pour la création des races ne pouvait encore se fonder sur la marche de l'Administration des haras, se sont exclusivement prononcés pour l'adoption de la race pur sang anglais, dans le but de la propager par les deux sexes sur elle-même, ne consentant même qu'avec peine à des croisemens de circonstance avec nos races indigènes : leur pensée était que cette race étant disposée à s'élever à toutes tailles, et déjà modifiée pour nombre de services différens, il était convenable de se l'approprier, comme le moyen le plus prompt pour la régénération de nos chevaux.

Tout en partageant le sentiment pénible que leur font éprouver nos espérances déçues, tout en ressentant le séduisant de s'approprier une race perfectionnée sous tant de rapports utiles, je ne puis cependant m'associer à l'opinion de ces hommes : les raisons que je vais en donner me paraissent décisives.

Chacun sait que le cheval arabe est la tige de notre race limousine, et qu'il est également le générateur de la race navarrine ou béarnaise ; on sait aussi que ces deux races avaient de grandes facultés, qui se sont perpétuées dans ces contrées jusqu'à leur destruction.

On a vu, de nos jours, de nouvelles alliances entre le cheval arabe et les derniers rejetons de ces races, alliances dont les productions peuvent nous convaincre que ce croisement ne peut qu'ajouter à leurs qualités et à leurs facultés, et que ces races auraient à gagner en se régénérant par leur type primitif. Cette assertion est d'autant moins douteuse, qu'il est avéré que dans d'autres pays l'effet régénérateur par le cheval arabe a toujours eu lieu pour les races dont il a été originairement le type. Voilà donc, je ne dis pas des espérances, mais des certitudes prochaines de la part du producteur arabe.

D'après ces données, peut-il y avoir un motif pour ne pas appeler le cheval arabe à concourir à la formation des races que nous recherchons ? Par ce croisement, nous ne déplaçons aucune des bonnes et belles facultés indigènes à notre sol ; nous ne cherchons qu'à les porter à leur plus haut degré par le recours au vrai type, par l'alliance de ce qu'il y a de plus parfait dans les deux races, quel doute pourrait donc s'élever sur le succès de ce nouvel appel au cheval arabe ?

Opposerait-on à l'arabe sa médiocre taille ? Ce serait à tort, sans doute. Puisque les Anglais sont parvenus à élever la taille de sa descendance, qui pourrait croire que les Français ne fussent pas aptes à obtenir le même résultat, surtout lorsqu'il est reconnu que la manière de nourrir les poulains, pendant les premières années, a une grande influence sur leur taille ?

Nous devons vouloir des races françaises, des races nationales ; nous possédons en qualités quelques uns de leurs élémens, il n'y a donc qu'à les élever à la perfection ; et le cheval arabe, le type originaire du bon et du beau en ce genre, ne peut être raisonnablement éloigné de ce noble concours.

Le cheval anglais pur sang n'est pas une race originelle, sa race est aussi le produit d'un croisement arabe ; mais, sans être originelle, cette race n'en réunit pas moins, comme je l'ai dit, des facultés portées à leur perfection, et ses différens modules de force et de taille pourraient aussi nous servir très avantageusement par des alliances bien assorties avec les chevaux français. Déjà des produits de ces alliances ont fait preuve de leurs qualités

distinguées ; aussi suis-je également prononcé pour les faire concourir à la formation de nos races.

Mais tout doit faire rejeter la pensée de donner à cette race anglaise, agissant sur elle-même et sans croisement avec le sang français, la destination exclusive de régénérer l'espèce chevaline en France. Pour écarter entièrement cette pensée, j'ajouterai aux motifs déterminans que je viens de citer, en parlant du producteur arabe, plusieurs autres raisons prises dans l'ordre général qui gouverne les êtres.

La qualité des herbages ; la nature du sol, des pâturages, et le climat sous tous ses rapports météoriques ont une grande influence, tout le monde le sait, non seulement sur les facultés des chevaux, mais aussi sur leur système musculaire et lymphatique. On sait également que les animaux, comme les végétaux transplantés d'un climat dans un autre, n'y jouissent pas de la plénitude de leurs facultés ; que dans ce cas de translation il n'y a, dans l'un et dans l'autre genre, que la troisième ou quatrième génération qui se trouve véritablement acclimatée, et qui puisse présenter à peu près les facultés appartenant à son espèce. L'expérience n'a pas moins démontré que c'est sur le sol indigène que l'animal possède entièrement ses qualités caractéristiques, et qu'il en perd une part plus ou moins notable par sa translation.

La race anglaise transplantée serait-elle exempte de ces données générales ? Serait-elle privilégiée ? Rien ne peut nous le prouver. D'ailleurs, cette race, formée pour obtenir la plus grande vélocité, n'est pas signalée pour la force persistante pour le fonds : or, le fonds est, en France, l'attribut désiré, l'attribut utile ; cette qualité de vélocité ne doit y être que dans une très petite proportion avec celle du fonds. D'ailleurs, cette race n'a-t-elle pas déjà perdu, même en Angleterre ? C'est une question qui s'est élevée, et qui laisse planer le doute. Tout repousse donc l'adoption pure et simple de la race anglaise : l'expérience, d'ailleurs, nous a démontré que, par le simple croisement du cheval anglais avec notre beau sang français, nous obtenions des produits doués des facultés inhérentes au pur sang anglais, mais d'une figure plus distinguée.

Ainsi, sans mettre en cause l'honneur national, je ne vois aucun motif pour transplanter la race pur sang anglais, et s'en reposer uniquement sur elle pour notre restauration. Je n'en vois pas plus pour donner à ses étalons le privilège exclusif de créer nos races par leur alliance avec nos jumens de race, au moins pour ce qui regarde les haras du Gouvernement ; car il est

bien permis à tout éleveur de spéculer sur la renommée de cette race anglaise.

Mais, en me prononçant ainsi, je suis loin de récuser le sang anglais pour le concours avec le sang arabe, à l'effet de créer des races que le besoin public nous a indiquées depuis si long-temps.

Mon sentiment est donc d'appeler ces deux purs sangs à concourir à nous former des races françaises de perfection ; et ce que j'ai énoncé doit convaincre que ce n'est point seulement le brevet d'origine de ces deux sangs qui doit déterminer l'approbation de l'étalon, mais l'assurance formelle. qu'il possède les facultés de la race au degré le plus éminent, et qu'il est susceptible de les reproduire.

C'est encore le cas de répéter que je ne serai pas moins difficile sur le choix des jumens pour la recherche des races ; et je ne crains pas d'avancer que, jusqu'à ce moment, on les a comptées pour trop peu dans la reproduction des facultés en tout genre : c'est ce que j'ai précisé dans l'exposition de mes moyens de régénération, en déclarant que même l'amélioration de nos chevaux dégénérés ne peut s'opérer que par la multiplication et l'apport de belles et bonnes jumens dans nos départemens.

VI.

Moyens pour la régénération des races chevalines.

Si j'ai exposé avec vérité le tableau des besoins de la France et la nécessité de créer des races ; si j'ai fait connaître la véritable situation de la race chevaline en ce moment ; si j'ai développé avec exactitude les élémens et les ressources de prospérité qui peuvent être mis en action ; si, comme je le pense, on demeure convaincu, d'après la position des choses, qu'il faut le concours de tous les moyens directs et d'encouragement du Gouvernement et de toutes les ressources de l'industrie particulière pour opérer soit la création des races, soit la régénération de nos divers genres de chevaux, je dois aborder immédiatement la série des moyens que je propose au Gouvernement, et que je sou mets aux lumières des hommes éclairés.

Pour marcher avec précision dans cette voie, il est utile d'observer que, dans notre objet, le perfectionnement ne doit pas partir de bas en haut, c'est à dire s'élever du moindre degré jusqu'au plus haut degré de la perfection ; marche qui ne pourrait conduire au but qu'après des siècles : nous devons au contraire obtenir au plus tôt le sommet de la perfection, comme je l'ai fait sentir au chapitre Des besoins, puisque les élémens générateurs existent, qu'une partie est en notre pouvoir, et qu'il nous serait facile d'avoir l'autre : rien ne doit donc nous arrêter, convaincu, comme nous le sommes, que c'est de ces races perfectionnées que doivent ressortir tous les genres d'amélioration auxquels nous aspirons.

Je mets, en conséquence, en première ligne les moyens de créer les trois premières races spécifiées en tête de nos besoins, et pour ne rien laisser d'équivoque, je déclare que je ne base aucun des moyens de cette création sur les établissemens des particuliers, les regardant, malgré leurs progrès étonnans pour l'élève des chevaux de luxe, comme ne pouvant offrir la masse des conditions obligées pour obtenir cette création ; honneur cependant à l'éleveur qui pourrait faire hommage à son pays d'un brillant type de race !

Quel autre que le Gouvernement peut fonder des établissemens qui, par l'immense complication des êtres et des choses, comportent une énorme

capacité ? Quel autre qu'une Administration qui ne meurt jamais peut y entretenir cette fixité de principes, cette direction suivie, et cette action uniforme et constante si nécessaires à nos vues ? Qui, plus que le Gouvernement, aurait les moyens d'obtenir un choix de chevaux dans les pays étrangers et de faire des sacrifices à propos ? Je le répète, sans cette action directe du Gouvernement, nous ne pourrions attendre que d'un hasard fortuit, donc ne posséder peut-être jamais, ce que nous devons obtenir sans beaucoup de temps si le Gouvernement le veut avec énergie.

Cependant, je dois le dire en même temps, il n'est rien de gigantesque, ni dans les sacrifices, ni dans les établissemens que je proposerai : nos haras déjà formés sont, à peu de chose près, dans les dimensions convenables ; ils sont pourvus d'un matériel, et ils ont une organisation qui n'exigeraient que des modifications ; mais, ce qui leur manque essentiellement, ce sont les chevaux dignes d'être appelés à former des races.

Sans doute, il se trouve dans ces haras plusieurs beaux chevaux arabes, plusieurs chevaux distingués de pur sang, plusieurs extraits remarquables, produits du croisement de ces chevaux avec nos races, et un certain nombre de jumens de distinction ; mais, en réfléchissant sur le degré de perfection dans les deux sexes qui peut nous promettre avec certitude les souches des races désirées, on s'apercevra que, parmi les chevaux précités, aucun n'approche assez de ce degré de perfection pour nous faire concevoir des espérances fondées. Ne recommençons pas des nullités : quel avantage, quel honneur y aurait-il pour la France de créer au hasard des races nationales, si elles ne pouvaient soutenir le parallèle avec les races perfectionnées de ses voisins ? Le Gouvernement n'a pas eu une aussi étroite pensée en formant des haras, il n'a pu avoir, au contraire, que les vues les plus élevées, et quelles que soient les circonstances qui l'ont empêché jusqu'à présent d'atteindre son but, contentons-nous aujourd'hui de les déplorer, et marchons au remède.

Voici comment je conçois les moyens d'exécution de cet œuvre de la formation des races par les établissemens royaux.

FORMATION DES HARAS.

Organiser au moins trois ou quatre haras en Normandie, en Limousin, en Béarn et dans les Vosges, la Meurthe, ou environs, sur une échelle de

proportion, sous un mode de gestion convenable à une semblable destination, et sous la direction des hommes reconnus pour les plus éclairés et les plus actifs. Déjà nous possédons plusieurs établissemens qui, par leurs grandes dimensions et leur disposition pour cet objet, n'exigeraient que peu de dépense pour leur organisation ². Seulement, ils demanderaient à être sagement étudiés sous le rapport de la salubrité et sous celui des qualités ou défauts particuliers dont peuvent être affectés les extraits qui en sortent ; qualités et défauts inhérens, selon toute apparence, à la position même des haras.

Ces haras auraient pour but spécial d'obtenir des races de chevaux, surtout celles de haute perfection, dont j'ai spécifié les facultés sous les n^{os}. 1, 2 et 3, au chapitre Des besoins. En conséquence, on y formerait, entre les chevaux de perfection des diverses races, les alliances les mieux combinées d'après la théorie et l'expérience, pour atteindre le but ; et on y étudierait, pour les y conserver, ceux des produits des deux sexes qui donneraient l'espoir de devenir souches de race, jusqu'à l'heureux moment où l'on trouverait dans un étalon et au moins une jument l'ensemble des perfections qui feraient caractériser leur descendance pur sang français. Mais, pour arriver promptement à cette création, il faut qu'elle soit poursuivie sans déviation sous la direction d'une profonde sagacité et d'une énergie constante, bien entendu aussi que l'ordre généalogique y serait établi d'une manière irrévocable.

A cet effet, il faudrait réunir dans ces haras, le plus promptement possible, à l'aide des véritables connaisseurs et au moyen de sacrifices même considérables, s'il le fallait, car on ne devrait pas être trop regardant sur le prix de quelques chevaux lorsque l'intérêt est si grand et que le besoin d'obtenir des races est si pressant :

1°. Quelques uns de ces étalons, rares par leur perfection en facultés et en beauté dans l'espèce, les uns choisis dans les races arabes les plus estimées, les autres dans le premier rang du pur sang anglais ;.

2°. Un assez grand nombre de jumens les plus parfaites par l'ensemble de toutes les qualités, dont les unes seraient prises, en France, parmi celles qui restent des races pures limousine., normande, navarrine, etc., et parmi les extraits les plus précieux, provenus des croisemens étrangers avec ces races ; et dont les autres seraient choisies, soit en Angleterre, dans les plus distinguées du pur sang, soit dans les contrées arabes, s'il y a moyen d'en

extraire ³, soit dans toute autre contrée, mais toujours dans le nombre des provenances issues des races les plus estimées.

Sans de tels choix, les tentatives seront continuellement renouvelées, et la création des races toujours incertaine.

Il ne conviendrait pas de restreindre trop le nombre de ces étalons parfaits, et encore moins celui des jumens ; car plus il y aurait d'alliances entre les perfections, plus la prochaine réussite serait présumable.

En ne désignant pour les étalons que le sang arabe et anglais, je n'entends pas pour cela exclure tout autre cheval, quelle que soit sa race, pourvu qu'il soit au sommet de l'échelle de perfection et qu'il reproduise ses facultés. Persuadé qu'il est plus sage et beaucoup plus sûr de s'attacher d'abord au connu, avant de porter ses espérances sur l'inconnu, j'ai seulement pris pour type les deux races dont le croisement avec nos races indigènes a été démontré favorable par l'expérience.

J'insiste de nouveau sur le choix des jumens : leur grande influence sur les facultés de leurs produits n'est plus un problème ; elle est majeure. Les jumens ne doivent plus occuper un rang secondaire ; à cet égard, mon opinion est que leur choix ne peut être trop scrupuleux en tout ; il doit même s'étendre jusqu'à l'examen de leur sensibilité nerveuse, de leur caractère, et des transitions que ce caractère éprouve souvent : les moindres défauts sont à considérer pour la création des races.

A l'égard de la répartition des espèces de chevaux dans ces haras, on ne doit pas omettre de prendre en considération la qualité des herbages, la nature du sol, celle de ses émanations, l'état ordinaire de l'atmosphère, et autres influences. Les carrossiers, les véloces et les légers demandent un régime, une localité différents. Ces considérations, du ressort d'une Administration éclairée, ne s'opposeraient pas à ce que, jusqu'à la création des races, chacun de ces haras pût faire plusieurs tentatives en même temps et à mesure qu'il recevrait des chevaux approuvés à cet effet ; bien entendu que chaque ménage ou alliance de quelques jumens avec un étalon devrait former dans le haras une petite colonie, séparée en ordre, et à l'abri de toute confusion ou mélange.

Ces haras, malgré leur but spécial de la formation des races, n'en rempliraient pas moins les conditions des haras ordinaires, puisqu'ils seraient une pépinière de nombreux extraits qui ne pourraient être que d'une grande distinction.

Que l'organisation de ces haras s'élève à la hauteur de leur institution ; que la réunion des chevaux les plus parfaits des deux sexes s'y opère sans délai ; que l'inspection la plus sévère préside, sans trop d'empressement, au choix des extraits dignes de former race, et dans peu d'années la France n'aurait pas à regretter ses sacrifices.

Le système procréateur de ces trois races de perfection, qui donnerait pour toujours à la France trois espèces de chevaux de la plus haute distinction, véritable source de richesses, étant bien développé, je vais passer à la formation des quatre races secondaires ou familles, que j'ai désignées sous les n^{os} 4, 5, 6 et 7, chapitre Dés besoins, et dont j'ai fait l'application à tel ou tel service.

Les deux premières de ces races, n^{os}. 4 et 5, plus particulièrement consacrées à la selle, seraient destinées à une consommation immense, qui comprendrait les remotes de notre grosse cavalerie, de notre cavalerie légère, et presque tous les services d'utilité pour le commerce, la propriété et l'agrément.

Les deux dernières, n^{os}. 6 et 7, formées de carrossiers et de chevaux de trait de diverses taille, force et valeur, ne se rattacheraient pas à moins de services, depuis celui de l'artillerie jusqu'à celui de l'agriculture.

Ces quatre familles n'auraient pas pour elles la haute destination qui distinguerait les trois, premières races ; mais leur ensemble inspire un intérêt non moins grand, puisqu'elles embrasseraient par leurs convenances toutes les positions sociales, qu'elles s'appliqueraient à presque tous les genres de service, qu'elles auraient à couvrir la totalité de la France, puisqu'elles devraient suffire à une consommation énorme, et conséquemment devenir une des meilleures branches de l'industrie agricole et commerciale. Je ne crains pas de prononcer que plus on étudiera l'étendue de leurs services, plus on sentira le besoin de les créer promptement.

Le moyen d'opérer cette création est, selon moi, simple, facile et peu dispendieux ; comme je l'ai déjà dit, les haras royaux devraient en être le berceau, puisque, par des croisemens bien assortis, des étalons fondateurs des trois races primaires, avec des jumens bien caractérisées propres à ces races secondaires, il serait tout naturel d'obtenir simultanément les souches de ces races ou familles.

Or, comme nos haras royaux seraient complètement organisés pour nos trois premières races, ils ne demanderaient qu'un léger accroissement pour subvenir à la recherche de nos quatre autres familles. Je n'aperçois pour cette disposition qu'un léger supplément de dépense, et je ne prévois contre elle aucune objection solide.

Au surplus, les recherches faites par nos haras ne s'opposeraient pas à ce que l'une ou l'autre de ces races ne pût également surgir des haras ou établissemens particuliers ; aussi serait-il du devoir de l'Administration d'avoir toujours l'œil ouvert sur les extraits engendrés dans ces établissemens, afin d'y découvrir aussitôt, et de mettre à profit le type de race qui pourrait y naître. Les besoins, pressans de la France ne permettent pas de laisser échapper un être précieux qui pourrait ne pas se représenter de quelque temps.

Ce serait donc aux soins bien entendus de l'Administration, plutôt qu'à des dépenses considérables, que la France serait redevable de ces quatre grandes familles. Les frais une fois faits pour de grands établissemens, l'art de l'Administration consiste à en faire ressortir le plus grand nombre de produits avantageux.

Nos vœux exaucés à cet égard, nos races secondaires ne se feraient pas attendre.

DOUBLE ACTION ATTRIBUÉE A L'ADMINISTRATION.

J'arrive maintenant à ce besoin presque général à toute la France, à ce besoin qui fait appel depuis long-temps à l'Administration des haras, à ce besoin impérieux de réparer un mal qui pèse sur l'agriculture, sur l'industrie, sur le commerce, et qui affecte même l'honneur de la France. La grandeur du mal indique assez que je veux parler du besoin de perfectionner, d'améliorer et de remplacer, suivant les cas, ces nombreux groupes de chevaux dégénérés, qui forment ma troisième catégorie dans la situation.

Il faut, pour y parvenir, le concours obligé de tant de moyens divers, et une action tellement étendue, tellement bien coordonnée, qu'en y réfléchissant la tâche paraît immense ; cependant, sous le Gouvernement français, qui peut le bien lorsqu'il sait le vouloir, une Administration forte et

éclairée parviendrait à surmonter toutes les difficultés, dans un temps même assez court.

Voici ma pensée sur les moyens qu'on doit fournir à cette Administration et sur ceux qu'elle doit se créer pour parvenir à ce but d'amélioration. Je ne la présente cependant qu'avec la timidité de l'homme qui conçoit de quel faible poids doit être une opinion particulière vis à vis des combinaisons exigées pour un aussi grand intérêt.

La marche pour atteindre un but aussi élevé exige de la part du Gouvernement deux sortes d'actions distinctes : l'une, directe, faite pour porter sur tous les points opportuns les moyens matériels de régénération, et pour s'opposer, par la loi, à la saillie des mauvais étalons ; l'autre aurait pour objet de diriger le moral des hommes vers la coopération à cette œuvre, en parlant à leurs sentimens, à leurs goûts, à leurs intérêts bien entendus, par l'emploi favorable combiné de tous les modes d'encouragement et de distinction propres à stimuler l'émulation pour cette branche d'industrie.

Je ne m'arrêterai point à faire ressortir ici les causes du succès et du non-succès qu'a éprouvés l'Administration actuelle, dans son action, soit directe, soit encourageante, parce que ces causes ressortiront successivement dans le développement de chacun de mes moyens.

La double action du Gouvernement étant comprise, je propose, comme moyens pour l'action directe, l'entretien d'un nombre d'étalons aux frais du Gouvernement, et leur distribution par département, — la concession conditionnelle d'un nombre de jumens par le Gouvernement, — et l'opposition à la saillie des étalons indignes.

A l'égard de l'action d'encouragement, mes moyens seraient l'allocation de primes décernées à des étalons de particuliers, — l'allocation de primes à des jumens de particuliers, — l'affectation de prix à des courses de vélocité, — l'affectation de prix à des courses de rapidité et force persistantes, — des distinctions accordées aux éleveurs signalés par leur dévouement et leurs succès, — le système des remotes, considéré comme encouragement, — enfin, des dépôts de poulains pour les remotes.

Je vais traiter chacun de ces moyens dans leur ordre.

ENTRETIEN D'ÉTALONS PAR LE GOUVERNEMENT.

Je trouve établi dans les haras et dans les dépôts un certain nombre d'étalons, qui, chaque printemps, sont distribués dans diverses stations pour le service des départemens : cette mesure est bonne en elle-même pour notre situation actuelle ; cependant elle n'a pas obtenu des succès qui puissent la rendre très recommandable ; mais lorsqu'on remontera aux causes de ce défaut de succès, on verra que ces causes tiennent beaucoup plus au mode administratif qu'à la mesure elle-même. Voici quelques unes des causes les plus frappantes.

Le nombre des étalons royaux a toujours été au dessous du besoin, particulièrement dans les départemens où l'espèce est la plus dégénérée, et en considération du petit nombre des beaux étalons de particuliers.

L'espèce et la conformation des étalons royaux n'ont que très rarement été bien assorties aux jumens du pays, surtout dans le but d'obtenir de ces alliances les caractères d'amélioration susceptibles de gagner en progrès à chaque génération.

Par économie de remplacement, l'Administration a toujours conservé trop d'étalons devenus impropres à la monte.

Le défaut d'accord entre l'Administration des haras et les Administrations départementales sur l'emploi de leurs moyens respectifs, défaut qui a paralysé pour chacun de ces moyens le bien qu'aurait produit leur ensemble combiné ; ce défaut d'accord, si grand dans ses effets, mais si petit dans sa cause, est, il faut le dire, le résultat de la jalousie inhérente au pouvoir central, et de ce faux amour-propre sur ses propres lumières, qui se trouverait blessé de recourir aux connaissances des autres. Espérons que cette petitesse disparaîtra lorsque l'Administration connaîtra mieux l'effet favorable de cet accord d'action et ce que ses devoirs lui imposent.

Enfin, la dernière est la malheureuse conformation des jumens du pays, qui le plus souvent n'étaient point aptes à recevoir l'amélioration qu'on voulait leur donner ; à cet égard, le mal tient à la nature des choses, et n'implique l'Administration qu'en ce qu'elle n'a pas eu la prévision des informes productions qui en résulteraient, et qu'elle n'a pas modifié ses moyens de manière à obvier à ce vice radical.

En considérant ces erreurs ou ces causes de peu de succès, je crois possible de nous en garantir à l'avenir, et ce doit être notre point de vue.

Aussi, tout en adoptant l'entretien et la distribution des étalons nomades du Gouvernement, j'apporterai cependant quelques modifications à ce

moyen, afin d'en multiplier autant que possible les chances de succès.

Le nombre des étalons, quoique en général insuffisant, ne devrait pas être augmenté pour le moment dans les départemens où la dégénération est trop prononcée pour pouvoir être améliorée sur elle-même, et où les étalons n'opéreraient tout au plus qu'une apparence de bien : il vaudrait mieux économiser sur ce point, et augmenter les sacrifices pour y introduire le plus de jumens possible, puisque, dans ces départemens, l'amélioration ne peut s'opérer que par cette introduction.

Le choix des espèces d'étalons pour les stations de chaque département devrait être déterminé de concert avec les Administrations départementales, et avec les habitans les plus instruits en cette matière.

Un examen sévère des étalons actuels, sous le rapport de leurs qualités transmissibles, de leurs vices et de leur valeur productive prise sur les faits, devrait avoir lieu sans délai : réformer tout ce qui ne produit pas un bien, c'est entrer dans le véritable système d'économie.

Le nombre, le placement des dépôts et des stations des étalons peuvent demander aussi une révision.

L'adoption de la monte payée ou gratuite ne doit point être exclusive. S'il convient de donner la monte gratuite dans des départemens où l'on veut encourager le recours aux étalons royaux, et où les habitans n'ont pas l'habitude de payer la saillie, il n'est pas moins convenable d'adopter la monte payée pour les départemens riches en chevaux de choix, et où cette légère contribution ne répugne pas ; on pourrait même en tirer avantage, dans certaines localités, pour éloigner les jumens difformes.

CONCESSION CONDITIONNELLE DE JUMENS.

Je dois avant tout reproduire ici un principe que j'ai déjà énoncé. La régénération voulue ne peut s'opérer promptement, dans l'état des choses, que par l'influence majeure des jumens ; cette influence des jumens sur la reproduction a déjà été signalée, surtout pour les facultés, par M. le comte de la Roche-Aymon, dont les connaissances sont irrécusables ; elle est également avouée par d'autres initiés dans la science hippique. Ce principe, qui est devenu incontestable, devrait, selon moi, dominer tous les projets.

Je ne crains donc pas d'avancer qu'il est indispensable de répandre successivement, dans les départemens qui ne possèdent pas des chevaux de bonne nature, la plus grande quantité possible de bonnes jumens de taille et de conformation convenables aux usages du pays, et appropriées à la nature du sol et des herbages.

L'Administration des haras y parviendrait avec une modique dépense, en faisant coïncider l'emploi de ses sacrifices pécuniaires avec l'emploi des fonds que la plupart de ces mêmes départemens auraient consacrés pour subvenir à l'insuffisance des moyens du Gouvernement, et en se concertant avec leurs Autorités sur le meilleur mode de concession de ces jumens, et sur les stimulans à offrir à l'industrie particulière à cet égard. Je vais offrir pour exemple un de ces modes de concession.

Les jumens, je suppose, pourraient être concédées à perpétuité, ainsi que leurs extraits, à des propriétaires aisés et soigneux, sous des conditions qui assureraient le service de ces jumens, comme poulinières, au moins pendant six ans, en spécifiant dans la concession qu'en cas de mort de la jument, avant la deuxième année révolue, le donataire serait tenu au remboursement des quatre sixièmes de sa valeur ; avant la troisième année, au remboursement des trois sixièmes, et ainsi par dégradation, jusqu'à la cinquième année révolue. Les avantages que le donataire retirerait, soit des extraits, soit de la propriété de la jument, seraient assez grands pour qu'il fût aussi dans l'ordre de lui imposer, par fraction et par année, le remboursement des trois quarts du prix de la jument.

J'indique ce mode pour exemple, parce qu'il a été essayé avec succès par des Administrations départementales, il s'en présentera sans doute d'autres ; mais quel que fût le mode adopté, il serait toujours avantageux qu'il pût entrer en combinaison avec les adjudications de primes, avec tout autre mode d'encouragement, et même avec les habitudes des administrés : le point essentiel est d'assurer par ce mode une nombreuse et prompte reproduction, et de couvrir soit le Gouvernement, soit le département donateur, de la grande partie de leurs avances.

Le défaut de réussite qu'auraient pu avoir quelques essais de ce genre ne doit pas faire repousser ce moyen : les observateurs savent que la moindre circonstance peut nuire à l'effet d'une bonne mesure ; qu'il est des momens où la mollesse d'action, le tâtonnement gâtent les meilleures choses, tandis que dans d'autres l'énergie et les soins entendus font tout réussir, cette observation n'est pas sans application.

Cependant, à l'apparition d'un nouveau moyen pour l'Administration centrale, je m'attends qu'on m'objectera que c'est entraîner le Gouvernement à une grande dépense : à cet égard, je supplie de ne pas prononcer sans avoir réfléchi que beaucoup de départemens partageraient la charge d'avance des fonds avec l'Administration des haras ; que la plus grande partie ou la totalité du prix des jumens reviendrait à sa source, le cas de mort même arrivant ; et que la concession ne s'opérant que successivement, elle serait en définitive très peu onéreuse.

Les dépenses seraient donc plutôt des avances de fonds que des sacrifices ; en pensant à ceux qu'on a déjà faits pour les étalons, comparativement à la faiblesse de leur produit, ne jugera-t-on pas qu'il serait temps d'en faire de légers pour des jumens qui assureraient de nombreux extraits, dût - on même faire quelques économies sur les étalons ? Il n'y a pas de doute que les jumens dédommageront amplement des frais qu'on fera pour elles. Dans notre situation, elles promettent infiniment plus que les étalons. Cette question est même résolue par les chiffres, comme on va le voir ; car, supposons que dans un des départemens pauvres par la nature de ses chevaux, il n'y ait que cent quatre-vingts bonnes jumens, quoique les étalons fussent en nombre pour un service plus étendu, on n'obtiendrait dans ce cas que quatre-vingt-dix extraits recommandables, moitié des saillies de ces jumens, le surplus des produits des étalons ne pouvant être que de malheureux métis difformes. Supposons ensuite qu'on veuille y multiplier le nombre des étalons, on le ferait en vain ; car on n'aurait jamais plus de quatre-vingt-dix bons extraits. Tout s'arrêterait là, tandis que si on y introduisait successivement des jumens de choix, on verrait chaque année, et pendant long-temps, s'élever le nombre des beaux produits en raison de celui des jumens introduites.

La multiplication des bonnes jumens, je le répète, peut seule nous faire arriver promptement à la régénération de ces misérables variétés de chevaux.

J'insiste donc beaucoup sur les concessions conditionnelles des jumens, n'importe le mode, qui d'ailleurs ne peut être général, puisque la force de circonstances particulières à chaque département rendrait nécessaires quelques modifications dans l'emploi de ce moyen.

OPPOSITION A LA SAILLIE DES ÉTALONS IMPROPRES DES PARTICULIERS.

L'action du Gouvernement doit aussi tendre à empêcher la saillie de ces chevaux dégénérés dont les reproductions vont toujours de mal en pis ; le bien public l'exige, et ce ne serait pas raisonner juste que de prétendre que cette gêne ou prohibition nuirait à la libre disposition de la propriété. Lorsque le bien public réclame, le propriétaire doit se soumettre ; celui dont l'immeuble doit être traversé par une route, par un canal, est obligé de le céder au Gouvernement. Dans notre cas, on n'exige aucun sacrifice ; on demande seulement au propriétaire d'un mauvais étalon de ne pas opérer le mal, en même temps qu'on lui assure, par le recours aux étalons royaux, des extraits d'une véritable valeur, au lieu des mauvais poulains qu'il aurait eus.

Je pense donc qu'il convient de revoir les ordonnances, la législation sur ce sujet, afin d'en faire des articles de loi.

C'est en abordant l'action indirecte, cette action puissante à exercer par le Gouvernement pour propager l'élève des chevaux par l'industrie particulière, action qui se complique des encouragemens matériels et de beaucoup d'influences morales, que je sens l'obligation d'agrandir le cadre des moyens. Ce n'est que de leurs nombreuses combinaisons et de leur application diversifiée en chaque lieu, que l'on doit attendre le perfectionnement et l'amélioration, surtout de notre dernière catégorie ; sans cela, on ne peut espérer de dégrever la fortune publique de cette importation, dont elle subit encore l'impérieuse nécessité.

Sans doute, il n'est au pouvoir de personne de prescrire à l'homme telle branche d'industrie, d'ordonner des associations pour telles entreprises. mais il appartient au Gouvernement de préparer les voies, de favoriser celui qui veut y entrer et les parcourir, de donner l'impulsion ; en un mot, de mettre en jeu tous les leviers qui opèrent sur les sentimens de l'homme, pour le diriger vers le bien public. Tel est l'effet que je me propose dans les moyens qui vont suivre ; mais je ne puis m'empêcher de répéter encore que c'est de leur concordance et de leur juste application que dépend le succès.

L'énumération que j'ai déjà donnée de ces moyens manifeste le désir que j'ai de m'associer, autant que possible, à la marche adoptée par

l'Administration des haras, puisque je ne demande que des modifications à plusieurs des moyens employés, et que je n'en présente que peu de nouveaux.

ALLOCATION DE PRIMES A DES ÉTALONS DE PARTICULIERS.

Le Gouvernement a fondé, depuis quelques années, des primes en faveur des étalons de bon choix appartenant à des particuliers. Cet encouragement, s'il eût été assez fort et combiné avec d'autres véhicules, était un des moyens faits pour déterminer de riches habitants des provinces à se livrer à l'industrie chevaline ; mais ces primes, faibles en elles-mêmes et isolées de tout autre encouragement, n'ont eu de résultats favorables que dans des pays d'élève de chevaux et à l'égard de grands propriétaires ou fermiers, qui, entretenant beaucoup de jumens dans leurs nombreuses fermes, ont, avec l'assurance de la prime, préféré se donner un étalon bien en analogie avec leurs jumens, plutôt que de recourir à ceux du Gouvernement.

Les mêmes avantages ne se sont pas montrés partout, et particulièrement dans les pays qui ont le plus besoin d'amélioration. Les causes en sont patentes : d'un côté, la faiblesse de la prime, qui ne pouvait pas être une indemnité pour un propriétaire d'étalons n'ayant pas un grand établissement et n'ayant autour de lui que des gens peu disposés à payer une saillie pour leurs chétives jumens. ; d'un autre côté, le trop petit nombre des étalons royaux, qui n'a pas permis d'être assez sévère sur les qualités à exiger pour les étalons primés, et enfin le défaut d'ensemble dans l'emploi des divers modes d'encouragement. Un coup-d'œil général sur les effets de cette mesure fera remarquer qu'elle n'a produit ses plus heureux effets que sur les localités qui en avaient le moins besoin : aussi peut-on la considérer, jusqu'à présent, comme une amorce brûlée sans effet.

Je crois, néanmoins, qu'en faisant coïncider cette allocation avec d'autres moyens d'encouragement, elle contribuerait au succès. Cependant, je ne l'adopterais qu'autant que la prime serait assez élevée pour présenter à un propriétaire, concurremment avec les rétributions de saillie, une indemnité de ses frais d'établissement. et, par là, le relever de son inertie et le détacher de ses habitudes routinières : encore faudrait-il, pour les pays où l'on lève

peu, que cette mesure fût combinée avec la concession des jumens ou avec tout autre encouragement. Je pencherai donc à restreindre le nombre de ces primes, pour en augmenter la quotité.

Je pense aussi que cette allocation repousse, plus que tout autre moyen, un système général, et qu'elle demande à être bien méditée d'après toutes les circonstances locales : c'est pourquoi, dans les pays où son succès serait douteux, il conviendrait d'en faire l'économie, à l'avantage des autres branches d'encouragement.

ALLOCATION DE PRIMES A DES JUMENS DE PARTICULIERS.

L'institution de jumens primées par le Gouvernement, de même que celle de primes accordées aussi à des jumens de particuliers par certaines Administrations départementales, a eu pour but d'amener les propriétaires de bonnes jumens à les faire produire, et, par suite, à faire augmenter le nombre des jumens de choix. Jamais but plus louable ; et sans doute ce but serait atteint, si la mesure s'organisait de manière à en assurer la réussite.

Jusqu'à présent le succès n'a cependant pas répondu partout aux espérances ; la faute en est aux causes que j'ai déjà eu occasion de signaler, notamment au sujet des primes aux étalons : tels sont le défaut d'appréciation des chances présentées par les circonstances locales ; le défaut de concordance entre les divers stimulans ; le défaut de mesures concertées avec les Administrations départementales pour la réunion de leurs moyens ; enfin, la généralisation inopportune de la mesure. Ces causes sont assez connues pour que je puisse m'épargner tout autre détail.

Sans nous arrêter sur le passé, si je prends la chose dans l'état où elle est, je vois un grand nombre de particuliers qui ont une ou plusieurs bonnes jumens pour leur service ou leur agrément ; je sais que, dans un moment ou dans un autre, ils ont le désir d'en tirer race, mais l'embarras d'élever les extraits mâles surtout, l'éloignement des débouchés pour vendre ces extraits, les marchands n'abordant pas leurs parages, sont autant d'obstacles à ce que ces propriétaires réalisent un projet utile : c'est par de tels motifs, n'en doutons pas, que des centaines de jumens de choix dans certains départemens restent infécondes, et que leurs propriétaires demeurent inertes

et froids en ce qui touche leur intérêt et le bien public ; c'est ainsi que des élémens de prospérité restent infructueux, faute d'un léger encouragement bien adapté, faute d'une impulsion donnée à l'amour-propre ou d'une disposition propre à ouvrir des : débouchés pour la vente des élèves.

On ne peut envisager sans une peine extrême cette inertie, lorsqu'on considère que ce sont ces jumens de choix mixtes ou de luxe qui coopéreraient le plus activement à l'amélioration et au remplacement de nos espèces abâtardies.

Les primes aux jumens, décernées avec justice et mesure, ne manqueraient pas de faire affluer partout les jumens convenables. L'allocation de ces primes devrait donc être en raison des besoins du département. Sous quelques rapports qu'on les envisage, on doit regarder ces primes comme un des moyens les plus puissans à employer ; je ne puis donc mieux faire que d'appeler l'attention particulière de l'Administration centrale et des autorités locales sur cette allocation. En pareille matière, il est à désirer qu'elles n'aient qu'une pensée, qu'une action commune.

Mon avis serait que le choix des jumens à primer fût le résultat d'un examen qui embrassât les facultés autant que les qualités de la conformation ; que l'on fût sobre dans l'allocation de ces primes, mais qu'elles fussent d'autant plus fortes qu'il y aurait moins d'autres encouragemens dans le pays. Je voudrais qu'elles fussent élevées en raison du nombre de jumens primées, possédées par le même propriétaire : donc la prime de la seconde plus forte que celle de la première, celle de la troisième plus forte que celle de la deuxième, le système des encouragemens devant avoir pour principe la multiplication des établissemens industriels.

Les jumens concédées n'auraient pas droit à la prime, mais elles ne feraient pas perdre le droit des autres jumens du même propriétaire.

Je ne pense pas qu'on doive accorder des primes aux poulains ; les jumens ne sont primées que pour et en vue de leurs extraits ; un encouragement donné à ceux-ci n'aurait qu'un but vague et non réel : car le poulain, s'il devenait digne d'être conservé étalon, aurait droit alors à la prime comme tel ; s'il reste, au contraire, sans valeur, alors pourquoi l'avoir primé d'avance ? cette prime ne serait qu'un double emploi. N'oublions pas que nous aurons toujours assez d'étalons, avec nos haras royaux bien organisés ; que ce sont des jumens et toujours des jumens qu'il nous faut,

pour assurer la régénération : c'est donc à les multiplier que doivent tendre nos encouragemens.

AFFECTATION DE PRIX A DES COURSES DE VÉLOCITÉ.

C'est une pensée heureuse de l'Administration que celle d'avoir introduit en France les courses publiques, avec des prix décernés aux meilleurs coursiers ; rien n'était plus fait pour inspirer le goût des beaux chevaux à la classe opulente, pour stimuler l'amour-propre, et par suite conduire l'amateur à obtenir, dans son propre domaine, ces chevaux de haute distinction, l'objet de ses désirs. Ces courses ont eu, en effet, une influence bien prononcée sur un nombre d'amateurs et d'éleveurs, puisqu'elles ont contribué à la formation des établissemens d'élève dans plusieurs de nos départemens ; établissemens que je déclarerai non seulement utiles à la propagation, à l'amélioration, mais précieux en ce qu'ils deviennent autant de sources d'où pourrait jaillir fortuitement dans l'avenir un type, une souche de race de distinction.

Le nombre de beaux et élégans chevaux de course sortis de nos haras annonce que l'Administration n'a pas eu moins de succès pour les chevaux de ce genre ; aussi ces résultats forment-ils les belles pages de ses rapports.

Jouissons de ces bienfaits ; mais pensons à l'étendue de nos besoins, et étudions avec sagesse ce qu'il est convenable de faire, dans l'état présent. Pour cela il se présente deux questions à résoudre.

La première est : le genre de ces chevaux de vitesse extrême peut-il et doit-il prendre une grande extension ? Selon moi, des chevaux dont le service ne tend qu'à la satisfaction de l'amour-propre, aux jouissances de la haute opulence, ou à l'ambition des spéculateurs sur les primes ; des chevaux auxquels il faut trois mois d'entraînement pour les préparer à une course ; plus, d'autres mois pour les rendre à l'état d'embonpoint naturel, tout cela opéré à grands frais ; des chevaux enfin d'une utilité étrangère aux besoins les plus essentiels ne doivent avoir en France, où les très grandes fortunes sont rares, qu'un cercle circonscrit.

A la vérité, ces sortes de chevaux finissent par payer leur dette d'utilité lorsqu'ils sont ensuite voués à la reproduction, et c'est particulièrement sous ce rapport que j'apprécie leur service. Mais si nous envisageons notre race de perfection comme formée, pas de doute qu'alors c'est aux chevaux

de ce sang pur qu'appartiendra naturellement le privilège de la reproduction : dans ce cas, ceux dont nous parlons perdront autant de leur importance à cet égard ; et d'après cela, il est temps, selon moi, de s'en rapporter à l'industrie particulière, pour que l'extension de cette espèce de chevaux ne dépasse point son point d'équilibre avec la consommation.

La seconde est : le nombre des courses et des prix accordés à la vélocité doit-il s'augmenter ou tendre à se modérer ? Tant que le Gouvernement a dû encourager fortement les particuliers pour le croisement du sang arabe et anglais avec nos sangs indigènes, afin d'avoir des résultats assez brillants pour déterminer nos sentimens, même nos passions vers l'élèvement ; tant que cet encouragement n'a pas eu son entier effet sur l'industrie particulière, la multiplication de ces courses et des prix a été une sage mesure. Mais aujourd'hui qu'il est déjà sorti des haras particuliers de dignes rivaux des coureurs anglais ; aujourd'hui que l'industrie particulière s'est emparée de cette entreprise, et qu'elle peut aisément fournir à ce genre de besoin ; aujourd'hui que ces sortes de courses pourraient se soutenir par l'attrait seul des paris, les prix qui y sont attribués n'ont plus le même mérite ni la même nécessité ; et je crois non seulement prudent, mais avantageux de ne pas provoquer, par des encouragemens séduisans et onéreux, la grande extension d'un genre de chevaux d'une utilité minime à la prospérité de l'État.

Une Administration qui voudrait satisfaire aux exigences de toutes les améliorations réelles devrait constamment apprécier le mérite, même dans ses périodes, des produits de ses encouragemens, afin de donner à propos de l'extension à ceux qui portent fruit, au moyen des économies faites sur ceux qui manquent d'effet.

Je conclus donc à modérer graduellement, plutôt qu'à augmenter le nombre des prix destinés à la grande vélocité , afin de pourvoir d'autant aux prix des courses dont je vais parler, et qui auraient un cercle d'activité beaucoup plus large et seraient d'un intérêt plus réel.

AFFECTATION DE PRIX A DES COURSES DE RAPIDITÉ ET FORCE PERSISTANTES.

Les motifs que je viens d'énoncer pour modérer plutôt qu'augmenter le nombre des prix des courses de vélocité, ne sont pas de nature à faire penser que je récuse la grande et favorable influence des courses ; loin de là, je la proclame, au contraire, avec d'autant plus de force, que ces heureux effets sur le perfectionnement du genre de chevaux, apanage de l'opulence, sont assurément la meilleure garantie que cette influence s'étendrait et grandirait même, lorsque les prix seraient décernés à des courses qui auraient pour objet de stimuler l'élèvement et la propagation des races de chevaux doués des qualités et facultés utiles à tous les genres de service public.

Je viens donc proposer un mode de courses qui ferait obtenir le prix à ceux des coursiers qui réuniraient au plus haut degré la rapidité des mouvemens à la force persistante, double faculté tellement précieuse qu'elle est réclamée pour les remontes de nos armées, pour les voyages du commerce ; et pour tous les services d'utilité ou d'agrément. En effet, que peut attendre de mieux de son cheval l'homme raisonnable dans toutes les positions, si ce n'est la possibilité de lui faire parcourir une longue carrière avec rapidité dans un jour, et l'assurance de le trouver le lendemain en état de la parcourir de nouveau ?

Je ne prendrai pas pour modèle des courses qui ont eu lieu en Russie, et qui, par un parcours d'une longueur démesurée, devenaient funestes à presque tous les chevaux concurrens, puisque quelques uns périssaient en route, que d'autres s'arrêtaient hors d'état de fournir la carrière, et que, de ceux-mêmes qui atteignaient le but, plusieurs succombaient les jours suivans. Ne doit-on pas nommer cette invention barbare un défi à mort plutôt qu'une course ?

Je ne m'arrêterai pas plus à ce genre de courses dites au clocher, qui se voit quelquefois en Angleterre : dans ces courses, on désigne un point marquant dans la campagne comme le but qu'il est libre à chaque concurrent d'atteindre à travers champs, par la ligne qu'il croit la plus courte. Comme en choisissant pour hippodrome la campagne brute, on a pour objet dans ces courses de présenter des difficultés aux coursiers, telles que des pentes abruptes, des franchissemens de haies, de ravins, le passage dangereux de marais, de rivières et autres obstacles, il est rare qu'elles n'entraînent pas des accidens graves, et dans beaucoup il est constant que c'est plutôt l'adresse du cavalier qui remporte le prix que les facultés du cheval.

Le genre de courses que je propose serait plus analogue au service journalier du cheval, donc plus naturel, et il ne pourrait donner lieu qu'aux moindres inconvénients possibles.

Je place l'hippodrome sur une route ; le parcours serait de 60 à 76 kilomètres (15 à 19 lieues de poste) avec une station à 30 ou 38 kilomètres, d'où chaque coursier retournerait au point de départ, après s'y être arrêté quarante minutes, plus ou moins, à dater de l'instant fixe de son arrivée à celui de l'ouverture de la barrière pour son départ ; registre serait tenu aux deux endroits des instans fixes des départs, des arrivées de chaque coursier ; le lendemain, ces coursiers concurrens subiraient encore une seconde épreuve pareille sur le même stade ou sur tout autre, après laquelle serait fait le recensement de temps que chacun d'eux aurait mis à fournir les quatre sections de la double épreuve, et le prix serait décerné à celui qui aurait mis le moins de temps dans le parcours complet.

Ce genre de courses, où les chevaux seraient d'ailleurs assortis par leur âge, etc., n'aurait rien d'exagéré pour de bons chevaux, et annoncerait cependant que les vainqueurs jouiraient de toutes les facultés justement appréciées. Ces courses pourraient avoir lieu en France partout où on les croirait favorables, et elles seraient abordables pour tous les bons chevaux qui inspireraient de la confiance à leur propriétaire, comme pour tous chevaux de nos races, surtout secondaires, qui viendraient y faire preuve patente de leurs moyens.

Aucun encouragement ne saurait être plus pro pre que ces prix disputés entre des chevaux très recherchés par leur utilité générale, pour inspirer le goût d'avoir des chevaux distingués par leurs facultés, pour stimuler l'amour-propre des propriétaires aisés des départemens, et les disposer à former des élèves, surtout lorsque cette branche d'industrie, s'étendant de toute part, ouvrirait de nombreux débouchés pour la vente.

Je dois recommander ce moyen comme l'un des plus puissans ; et, comme je l'ai fait pressentir, quelques économies sur les prix de vélocité et sur d'autres encouragemens rendraient celui-ci très peu onéreux : à l'abri de tout inconvénient et pouvant avoir lieu partout, il a pour lui toutes les chances de succès.

Les courses et leurs prix sont un véhicule trop puissant sur les sentimens de l'homme, pour que je n'appelle pas l'attention sur le projet des poules de

course entre extraits à naître, proposé par M. Cremieux, dans le Journal des haras, tome IV, 9^e. livraison, 1^{er}. février 1830. Si ces poules engagées entre particuliers et en Usage en Angleterre prenaient faveur en France, ce stimulant, d'un genre particulier, opérerait beaucoup pour la propagation de l'élève des chevaux distingués. Les spéculations, s'établissant sur les facultés du père et de la mère de l'extrait engagé, tout succès en ce genre est fait pour rehausser dans l'opinion le haras et la sagacité de l'éleveur qui l'a obtenu, cette double réputation des chevaux procréateurs et de leur propriétaire, en flattant l'amour-propre, contribuerait efficacement à multiplier l'élève des chevaux.

C'est en entrant elle-même dans quelques uns de ces paris en poules, que l'Administration pourrait leur faire gagner la faveur de la mode.

DISTINCTIONS ACCORDÉES AUX ÉLEVEURS SIGNALÉS PAR LEUR DÉVOUEMENT ET LEURS SUCCÈS.

Les siècles ont leur caractère pour les peuples, comme les âges pour les hommes. Nous remarquons que, dans certains siècles, la renommée, les distinctions étaient l'apanage spécial des services et de la gloire militaires, quoique ces services ne fussent souvent que dans l'intérêt de quelques grands personnages, et qu'ils n'eussent marqué que comme fléaux des peuples : telle était même la force du préjugé d'alors, que les écrivains en partageaient l'entraînement.

Dans le dix-huitième siècle, qui a vu se développer les germes de la civilisation, le génie de la littérature a précédé le génie des sciences : aussi les distinctions, les décorations se sont-elles un peu étendues jusqu'aux services administratifs, judiciaires, et jusqu'aux lettres et aux sciences ; mais toujours, par suite des préjugés, ces distinctions n'avaient pas une part égale dans l'opinion.

Le caractère du dix-neuvième siècle sera, selon toute apparence, l'extension de la civilisation à toutes les classes, et. l'obligation morale aux Gouvernemens de s'occuper du bien-être des masses, au lieu de s'en tenir au bien-être de quelques uns : ce qui veut dire que son caractère sera favorable à l'humanité. Mais en le considérant par rapport à notre objet, nous remarquons déjà que les services commencent à être appréciés non par rapport à celui qui les a rendus, mais par rapport au bien qui en est résulté ;

et si quelquefois nous avons éprouvé un sentiment pénible en voyant une distinction honorifique décernée pour des actes plutôt honteux qu'honorables, et faits dans la seule utilité d'hommes à grandes places, nous avons aussi et souvent éprouvé la satisfaction de voir la juste et bienveillante munificence du Prince répandre les récompenses d'honneur sur nombre de Français de toutes les classes, qui, par leur dévouement à l'humanité, par des découvertes utiles, ou par des établissements d'un intérêt majeur, avaient servi leur pays ou en avaient augmenté la gloire.

Espérons donc que de nouvelles distinctions viendront aussi bientôt répandre du lustre sur l'agriculture et propager l'émulation parmi ces hommes paisibles, soumis aux privations, et qui, néanmoins, par des travaux pénibles, par des tentatives dispendieuses, agrandissent chaque jour le domaine de l'économie agricole en s'élevant au dessus des coutumes routinières. Une distinction peut-elle être mieux placée que sur l'homme qui, souvent à ses dépens, donne à ses concitoyens l'exemple et les moyens d'accroître la principale richesse nationale de la France ?

Espérons aussi que ce genre d'encouragement, je ne dirai pas opportun, mais nécessaire au succès de l'amélioration de l'espèce chevaline, ne sera pas négligé, en faveur des propriétaires qui, dévoués à l'élevage des chevaux et ne regardant pas aux sacrifices, concourraient avec constance à cette régénération, objet des vœux des Français.

Une distinction honorifique, décernée avec la mesure et les formes qui peuvent en rehausser le prix, produirait le plus grand effet ; et je ne puis trop la recommander.

DU SYSTÈME DES REMONTES CONSIDÉRÉ COMME ENCOURAGEMENT.

Les remotes militaires de tout genre doivent se faire en France : ce n'est plus une question ; la force de nos armées, l'économie du trésor, l'intérêt de l'industrie agricole et commerciale, tout enfin le commande, et tout est avantageux dans ce système, dont on s'est écarté trop long-temps.

Les remotes, sous plusieurs rapports, sont de la dépendance du Ministère de la guerre ; mais, considéré sous le rapport industriel et comme

objet d'encouragement pour la restauration et la propagation de l'espèce chevaline, le système qui doit les régler rentre dans mon sujet.

Le système à suivre pour les remotes a été , de tout temps, non un sujet de controverse lumineuse, mais un vaste sujet de spéculations particulières, étayées sur de fausses théories plus ou moins spécieuses, renaissant à chaque époque sous diverses formes, mais ayant toujours pour objet de tromper le Ministère et de favoriser le lucre de la fraude ; aussi les Ministres qui se sont laissé aller à ces spéculations trompeuses ont-ils été dupes et l'armée doublement frappée, en ce que les chevaux fournis étaient de mauvais choix pour les facultés, et que leur figure était au dessous du prix décerné ; tandis que de son côté le propriétaire, ne recevant qu'une partie du prix de son cheval, s'est trouvé en perte et découragé de l'élève des chevaux.

L'armée et l'industrie se ressentent encore de ces fâcheux résultats, sur lesquels le jugement du public ne s'était point trompé ; mais parmi les nombreux exemples des abus du système des intermédiaires entre les corps de l'armée et les propriétaires éleveurs de chevaux, il suffit d'en citer deux pour éloigner toute Administration honorable de tenter ces combinaisons compliquées : l'un est pris dans le système des remotes par fournisseurs ; l'autre dans celui des achats par des agens de dépôts.

Dans le premier cas, on doit être convaincu d'avance que le fournisseur n'a qu'un but, gagner le plus possible, c'est à dire acheter au meilleur marché, et voiler les tares ou les vices, même l'âge des chevaux, pour les faire recevoir ; on sait que malheureusement ils ont pour cela des argumens irrésistibles ; ce but connu et avéré de tout temps, et ces nombreuses conséquences admises, on aurait dû prévoir que par ce mode la cavalerie se trouverait remontée par des chevaux qui seraient au dessous ou au minimum pour la figure, et qui, pour les facultés, n'auraient tout au plus qu'une apparence. Mais on a mieux aimé attendre les leçons ; elles n'ont pas tardé, puisque les réformes de chaque année ont bientôt prouvé qu'après la seconde réforme, chaque remonte était en général réduite au tiers.

A l'égard des achats par agens de dépôts, il est constant que plus d'une fois des chevaux proposés par leurs propriétaires ont été refusés au dépôt, qui, vendus ensuite à des maquignons, y ont été représentés et reçus, même à prix plus élevé. Ce fait a été si fréquent et tellement connu, qu'aucun propriétaire ne veut plus conduire directement son cheval au dépôt.

Comme ces deux exemples peuvent se reproduire en cent façons différentes, on peut affirmer que les mêmes résultats suivront toujours ces deux modes de remonte ou leurs analogues, quelle que soit leur organisation. Le vice est inhérent au mode, puisque les marchands ou les intermédiaires y sont une nécessité.

Tout en déclarant ces deux modes vicieux, je n'entends pas me prononcer pour tout autre mode. Un système de remonte qui doit satisfaire les besoins de l'armée et être en même temps utile à l'industrie agricole, qui par conséquent doit en, brasser tant de considérations, ne peut être mûrement combiné que par l'Administration de la guerre et par celle des haras ; mais je puis énoncer ce qui est essentiel à mon sujet, ce qui, d'après la théorie comme d'après l'expérience, sera le principe de tout bon système.

C'est que le cheval de remonte militaire doit passer immédiatement de la main du propriétaire agricole dans celle de l'officier du corps où il doit être employé.

Ce principe est fortement appuyé , puisque de toutes parts les militaires et hommes instruits pensent qu'un officier nommé pour faire les remontes par le Conseil d'administration et le chef du régiment, suivant un mode convenable pour écarter l'influence majeure du chef, doit être nécessairement assez connu pour inspirer confiance en ses lumières et en sa délicatesse ; que cet officier est d'autant plus intéressé à remplir dignement sa mission, qu'il se trouve sous le contrôle de tout un corps non seulement le jour de la réception de ses chevaux, mais qu'il y demeure continuellement, puisque chaque jour, s'il était fautif, il entendrait le reproche, et qu'il aurait en perspective le déshonneur d'être révoqué de sa mission.

Au service, avant la révolution, j'ai vu exécuter ce mode direct de remonte. Beaucoup de régimens s'en félicitaient, et les inconvénients n'en étaient pas graves ⁴. Aujourd'hui, sans vouloir rien indiquer, je ferai néanmoins apercevoir, dans l'intérêt de l'industrie, que par ce mode les officiers de remonte achetant chez les propriétaires ou dans les foires, la totalité du prix va directement aux vendeurs, et que ceux-ci, certaine que les remontes de telle ou telle arme auraient lieu dans leur contrée, se trouveraient par là assurés de vendre chaque année leurs élèves à un prix raisonnable (car, avant tout, le prix fixé pour la remonte de chaque arme doit couvrir la valeur relative à la beauté, et les frais d'élèvement et de l'éducation du cheval jusqu'à l'âge requis). Il est évident que cette

assurance de vente étant une fois donnée, et sa fixité suffisamment garantie par la marche de la haute Administration, il en résulterait une disposition à se livrer à l'élève des chevaux, disposition qui, gagnant de proche en proche, accroîtrait en tous sens notre richesse nationale.

Dans le système des dépôts existans, j'aperçois les inconvéniens reprochés à l'achat direct par les corps, et non les avantages de ce dernier mode ; car les agens de ces dépôts, officiers à la vérité, n'en sont pas moins, quoi qu'on en dise, de véritables intermédiaires, puisqu'ils n'achètent pas directement pour leur corps, et que leur responsabilité se termine au moment de la réception de leurs chevaux au dépôt. J'en appelle, d'ailleurs, à l'effet que font les remontes actuelles, à leur arrivée dans les corps.

Je concevrai des dépôts formés dans le seul but de recevoir les chevaux de remonte, au moment de leur achat, jusqu'à leur départ pour leur destination ; je les regarderai comme très convenables ; mais ils exigeraient une Administration, et malheureusement en France une Administration repousse encore toute idée d'économie. Je m'arrête, car ceci m'écarterait de mon sujet.

En définitive, je ne puis croire que le Gouvernement soit encore entièrement sorti du cercle vicieux dans lequel il a été entraîné depuis longtemps à l'égard des remontes, et je pense qu'il est très urgent qu'il en envisage au plus tôt le système sous le double rapport qui vient d'être énoncé. La cavalerie qui, pour être forte en temps de guerre, doit être bien montée en temps de paix ; l'armée, qui n'est confiante en elle-même qu'autant qu'elle sait ses ressources assurées pour la guerre ; l'économie nationale, si nécessaire en ce moment ; enfin, l'industrie agricole et chevaline, qui voit un puissant encouragement dans un bon système de remontes, sont autant de voix qui se réunissent à la mienne pour appeler l'attention du Gouvernement sur cet important et pressant objet.

COUP D'OEIL SUR LES DÉPÔTS DE POULAINS DESTINÉS AUX REMONTES.

Si nous avons atteint en France l'époque où la tendance des Administrations qui ont à disposer des deniers publics serait l'exacte

économie et l'ordre précis ; si l'instant était arrivé où, par un bon esprit, les employés, satisfaits de leurs appointemens, n'aspireraient qu'à des récompenses et à l'honneur d'avoir rempli leur emploi avec délicatesse et à la satisfaction générale, je proposerais franchement la formation de plusieurs dépôts d'étalons dans les départemens de la France qui possèdent de vastes paturâges, et où les fourrages sont au prix le plus bas ; mais comme il n'en est pas ainsi, je me contente, dans ce moment, d'en esquisser l'institution.

Dans ces dépôts formés à l'instar de ceux qui existent en Prusse et en Allemagne, seraient élevés un certain nombre de jeunes poulains acquis depuis l'âge de vingt-quatre mois et plus, surtout chez les éleveurs de profession. Ces poulains y seraient entretenus jusqu'à l'âge de service ; ils seraient principalement destinés à nos remontes, et recevraient une éducation convenable pour qu'en entrant dans les corps ils se trouvassent déjà propres à servir.

Dans ces dépôts on conserverait, comme étalons, ceux des poulains qui annonceraient des facultés et des qualités convenables, et, chaque année, une inspection faite par des chefs instruits et rigides donnerait une destination à chaque poulain en âge de service, et ordonnerait aussi la destination ou la vente des étalons parvenus à l'âge, ainsi que la vente des poulains qui n'auraient pas rempli les espérances.

Les jeunes poulains des haras royaux, dont l'avenir ne serait pas prononcé de prime-abord, et qui embarrasseraient ces haras, seraient reçus dans ces dépôts.

Les avantages de ces établissemens peuvent être facilement aperçus ; nos corps de cavalerie y trouveraient grand nombre de chevaux d'un service prompt et assuré , et à un prix modéré si l'économie présidait à ces dépôts. D'ailleurs, quelles ressources en tout genre ces dépôts offriraient pour fournir aux remontes d'une armée en temps de guerre !

Nombre de poulains distingués, que leurs propriétaires n'auraient pu garder entiers, y seraient conservés comme étalons.

Mais le plus grand avantage serait en faveur de l'élèvement chez les particuliers. Il est reconnu que tant par la crainte d'avoir à conserver des poulains mâles, turbulens et sujets à tous les accidens jusqu'à l'âge de service, que par celle de ne pouvoir vendre en moment opportun ses extraits, la presque totalité des propriétaires qui auraient eu l'envie d'élever se refusent à toute entreprise de ce genre. On peut donc juger quelle

progression prendrait l'élève des chevaux si ces craintes étaient dissipées par la certitude qu'aurait le propriétaire de voir ces extraits acquis à un prix raisonnable avant qu'ils ne vinssent à l'incommoder.

Des résultats aussi favorables doivent faire désirer l'établissement de ces dépôts ; mais lorsqu'on se reporte à notre situation administrative ; lorsqu'on aperçoit le grand nombre d'agens nécessaires ; lorsqu'on calcule que ce genre de dépenses, presque totalement arbitraire, n'a aucune borne positive, nous devons nous résoudre à les ajourner pour des temps plus opportuns : aussi n'ai-je tracé qu'en substance l'institution et les avantages de ces dépôts ; aussi mon objet est-il de les indiquer seulement comme un des moyens puissans pour déterminer les éleveurs, mais non d'en proposer l'établissement pour le moment.

Je n'en fais pas moins des vœux pour que ce qui ne doit être qu'un rêve aujourd'hui puisse se réaliser dans un petit nombre d'années. Combien il serait heureux que la morale suivit la progression ascendante de la civilisation !

P. — S. Je viens de lire, dans les intéressantes Annales de Roville, de 1830, une opinion de M. Mathieu de Dombasle, qui eût trouvé place dans ce Précis, et dont je dois donner ici la substance, à cause de son importance sur notre sujet. Ce savant agronome, après avoir fait valoir les effets d'une nourriture choisie et abondante, pour élever la taille du jeune cheval et lui donner du corps, prétend même que ce bon régime modifie les formes au point de les améliorer tellement qu'il ne considère le croisement que comme un auxiliaire à ce régime pour l'amélioration des variétés de chevaux défectueux.

Ainsi que M. de Dombasle, je pense que le choix et l'abondance des alimens produisent les plus grands effets et sont de toute nécessité pour grandir la taille du jeune cheval et lui donner de l'étoffe, c'est même chose reconnue ; mais je ne puis croire que ce régime, quelque prospère qu'il fût, puisse modifier les défauts de conformation du cheval. Ce genre de modification ne peut s'opérer que par les alliances ou le croisement, et alors le régime n'en serait que l'auxiliaire ; ce qui est bien différent. Il est impossible que M. de Dombasle ait voulu généraliser son principe au point de faire de ce bon régime un moyen suffisant et unique pour ramener toutes nos variétés de chevaux difformes à la conformation des belles espèces. J'ai

donc tout lieu de me croire d'accord avec ce profond agriculteur, qui, plus que tout autre, connaît les lois qui régissent les êtres.

Tel est l'ensemble des moyens que je propose soit pour la régénération des races françaises, soit pour l'amélioration des divers genres de chevaux dégénérés, répandus sur le sol français.

Le nombre de ces moyens peut étonner au premier aspect ; mais si l'on considère que l'action de ces moyens doit s'étendre sur toute la France et sur des contrées aussi diversifiées par la nature de leur sol, celle de leurs productions, et par leur climat, que par la richesse, l'industrie et les habitudes de leurs habitants, etc. ; si on embrasse les combinaisons nécessaires pour que leur action morale puisse opérer sur des hommes de toute trempe, dompter leurs habitudes, émouvoir les amours-propres, inspirer les esprits, enfin les convaincre qu'en travaillant à l'intérêt général on sert son intérêt particulier, alors disparaîtra l'apparence d'exagération de ces moyens, et peut-être paraîtront-ils même dans une faible proportion par rapport au grand œuvre qu'ils doivent opérer.

Je dois aussi prononcer un dernier mot sur l'emploi et l'application de ces moyens ; ce mot est nécessaire, puisque nous savons, par expérience, que, sans une application favorable, il n'est point de succès. Voici donc quelques unes des conditions administratives auxquelles le succès me paraît attaché :

La combinaison la mieux étudiée des moyens entre eux, et la mieux adaptée aux exigences locales, physiques et morales ;

Une marche franche et constante, d'ailleurs méthodique, active et énergique ;

Un principe d'économie qui, concordant néanmoins avec les vues élevées qu'on se propose, garantisse à la France que les sacrifices qu'elle consent à faire seront compensés par de nombreux bienfaits.

Serait-ce donc à une Administration tiède, et qui s'est montrée si inférieure à l'objet de son institution, qu'il conviendrait de confier une aussi grande tâche ? Non, sans doute : notre avenir ne doit être confié qu'à une Administration composée d'hommes forts en toutes lumières et en connaissances hippiques, susceptibles de s'élever aux grandes vues, et qui, par leur énergique surveillance, puissent imprimer à l'action administrative

cette persévérance, seule capable de donner à la France pleine satisfaction sur ses besoins.

Mais en appelant une nouvelle administration, je forme aussi un vœu sincère pour que ceux de MM. les inspecteurs, de MM. les directeurs de haras et des autres employés distingués par leurs connaissances, leurs écrits et leur zèle, viennent éclairer et fortifier cette Administration de leurs lumières et de leur expérience. La dissolution de l'ancienne ne doit avoir pour but que de détruire les abus qui s'y étaient introduits, de l'affranchir des symptômes manifestes de faiblesse et d'inertie, et de retremper son esprit, afin d'assurer au nouveau mode d'action système, force et direction favorable ; sous ce rapport, cette dissolution est indispensable.

Au moment où j'écrivais ces dernières lignes, en 1829, je n'espérais pas que ma voix eût la faveur d'être entendue du Gouvernement et pût le ramener à des institutions plus avantageuses aux besoins de la France ; la haine pour nos institutions constitutionnelles et les groupes d'intrigans exploitant ce sentiment à leur profit ne laissaient pénétrer aucune pensée favorable au bien-être public.

Mais aujourd'hui que le Gouvernement, d'accord avec l'opinion publique, n'aura d'autre intention que la prospérité nationale et sera le réparateur des torts et des fautes commises ; aujourd'hui que chaque fonctionnaire trouvera son devoir d'accord avec sa conscience.

Aujourd'hui que le Prince règne en citoyen sous l'empire de la loi, qu'il sait que le bonheur des peuples fait la gloire des rois ; qu'ami des Français, il étudiera leurs besoins et saura les satisfaire ; qu'ami de la justice, de l'ordre et de l'économie, il ne souffrira pas qu'on s'en écarte.

Aujourd'hui, dis-je, que le bien public doit être la seule pensée, qui pourrait craindre de n'être pas entendu lorsqu'il élève la voix en faveur de la prospérité nationale ? Aussi, est-ce avec toute confiance que j'adresse ce Précis au Roi des Français, bien persuadé que ses méditations se sont déjà dirigées sur l'importance de relever, sans délai, l'espèce chevaline.

Je l'adresse au Gouvernement, qui, sans doute, jaloux d'obéir à l'honneur français, aux besoins de tous les services et de toutes les industries, s'empressera de former bientôt sur de nouveaux éléments une Administration forte et énergique, qui comprenne le but de son institution et qui possède les moyens de garantir aux Français la restauration générale de nos chevaux.

Je l'adresse aux Chambres législatives, qui se sont toujours montrées économes des fonds publics pour des projets mal conçus, d'un intérêt public minime, ou faits pour embellir l'existence de quelques hommes, mais qui, au contraire, se sont toujours empressées d'accueillir et de doter d'une manière large les institutions qui, formées dans un but utile et sagement combinées, pouvaient promettre à la nation quelque bienfait.

Je l'adresse aussi aux grands propriétaires, qui, sous un Gouvernement où la loi règne et garantit à l'homme la plénitude de ses droits, doivent entendre cette voix interne, cette voix consciencieuse, qui rappelle à chacun ses devoirs envers la société ; je le leur adresse, parce que c'est leur ouvrir une voie pour se montrer utiles à leur pays dans une importante industrie, dans une carrière qui, bien appréciée, dédommage amplement des soins qu'elle exige, par des résultats aussi satisfaisants pour les jouissances journalières que flatteurs pour l'amour-propre.

1 Tel est le rapprochement du garrot avec les hanches sur le rein ; ce qui donne un angle très obtus entre les lignes de jambes de devant et de derrière, et procure un tel développement d'écart à ces deux membres, qu'ils embrassent une grande étendue de terrain dans la course. Telle est la largeur de l'abdomen, qui, donnant au cheval une grande liberté de poumon, fait que la respiration suffit à la rapidité de la course.

2 Qu'y a-t-il de mieux, par exemple, que le haras du Pin, département de l'Orne, situé au centre d'herbages immenses, de bonne espèce, bien clos de haies vives, se tenant tous, dans une atmosphère saine, sur un sol de bonne nature ; le château et toutes les dépendances vastes et bien disposées, placés sur un point culminant ; enfin, susceptible, au besoin, d'agrandissement de tout genre ? Je puis même ajouter que cet établissement, confié aux soins d'un directeur, M. de Bonneval, aussi éclairé en connaissances hippiques que zélé pour ses devoirs, peut être considéré comme modèle.

3 Nous aurions aujourd'hui quelques données précises sur ce qu'on doit attendre, soit de l'alliance du pur sang arabe mâle et femelle dans nos climats, soit du croisement de la jument arabe avec nos producteurs indigènes, si M. le directeur de l'Administration, sans doute persuadé que les produits en chevaux, comme les produits en agriculture, étaient trop considérables, n'avait, sans motifs avérés, tout à coup ordonné la vente et la dispersion de plusieurs jumens arabes qu'on était parvenu à rassembler dans les haras du Béarn. Par cette mesure, nous avons perdu la possibilité de résoudre plusieurs questions, qui eussent été autant de points de départ pour la création de nos races.

4 M. de la Roche-Aymon signale les inconvénients que la Commission a trouvés à ce mode. Je crois ces inconvénients très susceptibles d'une réfutation péremptoire.

*De la Régénération de l'espèce chevaline en
France, par le Mis de Drée,...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525141s>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr